Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n° 1.1 diagnostic et état initial de l'environnement

APPROBATION DU PLU RÉVISÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2012

MODIFICATION N°1 APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 AVRIL 2016

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ APPROUVÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 MAI 2019

agence Karine Ruelland architecte urbaniste | agence d'environnement Trans-Faire

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC 7

CHAPITRE 1 : POSITIONNEMENT ET ARMATURE URBAINE 11

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC SOCIODEMOGRAPHIQUE ET VIE LOCALE 19

1 Profil démographique 21
1.1 L'évolution démographique 21
1.2 La structure de la population et le profil sociodémographique 24

2 Habitat 31
2.1 Un parc de logements très peu diversifié 31
2.2 L'évolution du parc de logements 36

3 Vie économique et emploi 41
3.1 La situation de l'emploi à Saint-Nom-la-Bretèche 41
3.2 Les activités présentes 46
3.3 L'armature commerciale 51

4 L'offre d'équipements publics 55
4.1 Les équipements administratifs et de services publics 56
4.2 Les équipements scolaires 56
4.3 Les équipements liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse 58
4.4 Les équipements culturels 59
4.5 Les équipements socioculturels 59
4.6 Les équipements sportifs 60

CHAPITRE 3 : OCCUPATION ET ORGANISATION DE L'ESPACE 61

1 Histoire de l'évolution urbaine 63
1.1 Les origines 63
1.2 Évolution urbaine du 18e siècle au 20e siècle 65
1.3 De la fin du 19e siècle aux années 1950 66
1.4 Des années 1960 à aujourd'hui : une explosion de l'urbanisation 67
1.5 Synthèse de l'évolution urbaine de Saint-Nom-la-Bretèche 70

2 Les grandes entités paysagères 71
2.1 La plaine agricole vallonnée aux paysages diversifiés 73
2.2 La forêt de Marly en arrière-plan dans le paysage 74
2.3 Un large espace paysager peu perceptible : le golf et ses quartiers pavillonnaires 75
2.4 Un espace urbanisé peu ouvert sur son environnement naturel, paysager et agricole 75

3 Structure urbaine, architecturale et paysagère 79
3.1 Les typologies urbaines et architecturales 80
3.2 Les structures végétales 92
3.3 Les espaces publics 93
3.4 Une centralité éclatée 98

4 Le patrimoine 99
4.1 Le patrimoine bâti inscrit aux monuments historiques 99
4.2 Le patrimoine bâti identifié 101
4.3 Le site classé de la Plaine de Versailles 103
4.4 Le patrimoine archéologique 104

5 Les transports et déplacements 107
5.1 Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France 107
5.2 L'offre de transport routier 108
5.3 L'offre de transports en commun 112
5.4 Les circulations douces 114
5.5 Le stationnement 115
5.6 Les déplacements 116

DEUXIEME PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 117

1 Géomorphologie 119
2 Climat 125
3 Eau 127
4 Patrimoine naturel 131
5 Énergie et ressources 145
6 Réseaux d'eau 151
7 Déchets 153
8 Nuisances et sécurité 155
9 Air et santé 163

PREVISIONS, BESOINS ET ENJEUX DE DEVELOPPEMENT 169

1 Les prévisions 171
1.1 Les prévisions supracommunales 171
1.2 Les prévisions communales 171

2 Synthèse du diagnostic, enjeux de développement et besoins répertoriés 173
2.1 Positionnement 173
2.2 Environnement 174
2.3 Equilibre social de l'habitat 175
2.4 Développement économique 176
2.5 Agriculture 177
2.6 Equipements 178
2.7 Aménagement de l'espace 179
2.8 Transports et déplacements 180

TROISIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS POUR LE PARTI D'AMENAGEMENT 183

1 Les choix retenus pour établir le PADD 185
1.1 L'équilibre entre... 186
1.2 La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat 187
1.3 La préservation de l'environnement 188

2 Les motifs de la délimitation des zones et des règles applicables 189
2.1 Les grands principes du règlement 189
2.2 Les zones urbaines 192
2.3 La zone agricole 207
2.4 La zone naturelle et forestière 209
2.5 Le bilan de la consommation d'espace 211
2.6 Les espaces boisés classés au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme 215
2.7 Les éléments de paysage à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du code de l'urbanisme 216
2.8 Les sentiers piétonniers à préserver au titre de l'article L. 123-1-5 6° du code de l'urbanisme 217
2.9 Les emplacements réservés au titre de l'article L. 123-2 du code de l'urbanisme 218
2.10 La protection des massifs de plus de 100 ha 218

3 La justification des orientations d'aménagement et de programmation 219
3.1 OAP n°1 : le secteur des Platanes 219
3.2 OAP n°2 : les abords de la ferme de la rue Charles de Gaulle 219
3.3 OAP n°3 : les abords de la ferme du Valmartin 220

PARTIE IV : INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DU SOUCI DE SA PRESERVATION ET DE SA MISE EN VALEUR 221

1 Patrimoine naturel et biodiversité 222
1.1 Situation actuelle et enjeux principaux 222
1.2 Incidences positives 222
1.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 222

2 Patrimoine culturel et paysage 224
2.1 Situation actuelle et enjeux principaux 224
2.2 Incidences positives 224
2.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 224

3 Énergie 225
3.1 Situation actuelle et enjeux principaux 225
3.2 Incidences positives 225
3.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 225

4 Eau 226
4.1 Situation actuelle et enjeux principaux 226
4.2 Incidences positives 226
4.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 226

5 Air 228
5.1 Situation actuelle et enjeux principaux 228
5.2 Incidences positives 228
5.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 228

6 Bruit 229
6.1 Situation actuelle et enjeux principaux 229
6.2 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 229

7 Risques 230
7.1 Situation actuelle et enjeux principaux 230
7.2 Incidences positives 230
7.3 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets 230

8 Déchets 231

8.1 Situation actuelle et enjeux principaux....231
8.2 Incidences négatives et mesures visant à annuler, limiter ou compenser ces effets....231
9 Bilan des incidences du PLU sur l'environnement....232

PARTIE 5 : INDICATEURS A ELABORER POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLAN....233

PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC

INTRODUCTION

Situation de Saint-Nom-la-Bretèche

Localisation schématique de
Saint-Nom-la-Bretèche en Île-de-France

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche se localise dans la partie est du département des Yvelines, à 13 km au nord-ouest de Versailles et 8 km au sud-ouest de Saint-Germain-en-Laye.

Elle est limitrophe des communes de Villepreux et Chavenay au sud et au sud-ouest, de Feucherolles à l'ouest, de Chambourcy et Fourqueux au nord et de l'Etang-la-Ville et Noisy-le-Roi à l'est.

D'une superficie totale de 1185 ha, le territoire nonnais-bretèchois est occupé dans sa partie nord et nord-est par la forêt domaniale de Marly-le-Roi et dans sa partie sud et ouest par la plaine agricole.

La majeure partie des espaces urbanisés qui regroupent les anciens hameaux de Saint-Nom et la Bretèche se situe au centre géographique du territoire. Le Valmartin au nord-ouest et la Tuilerie Bignon en limite est de la commune constituent les deux autres hameaux anciens. Au sud-ouest, les extensions pavillonnaires qui se sont développées en lien avec les extensions urbaines de Chavenay constituent le cinquième « hameau » de Saint-Nom-la-Bretèche.

LE TERRITOIRE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

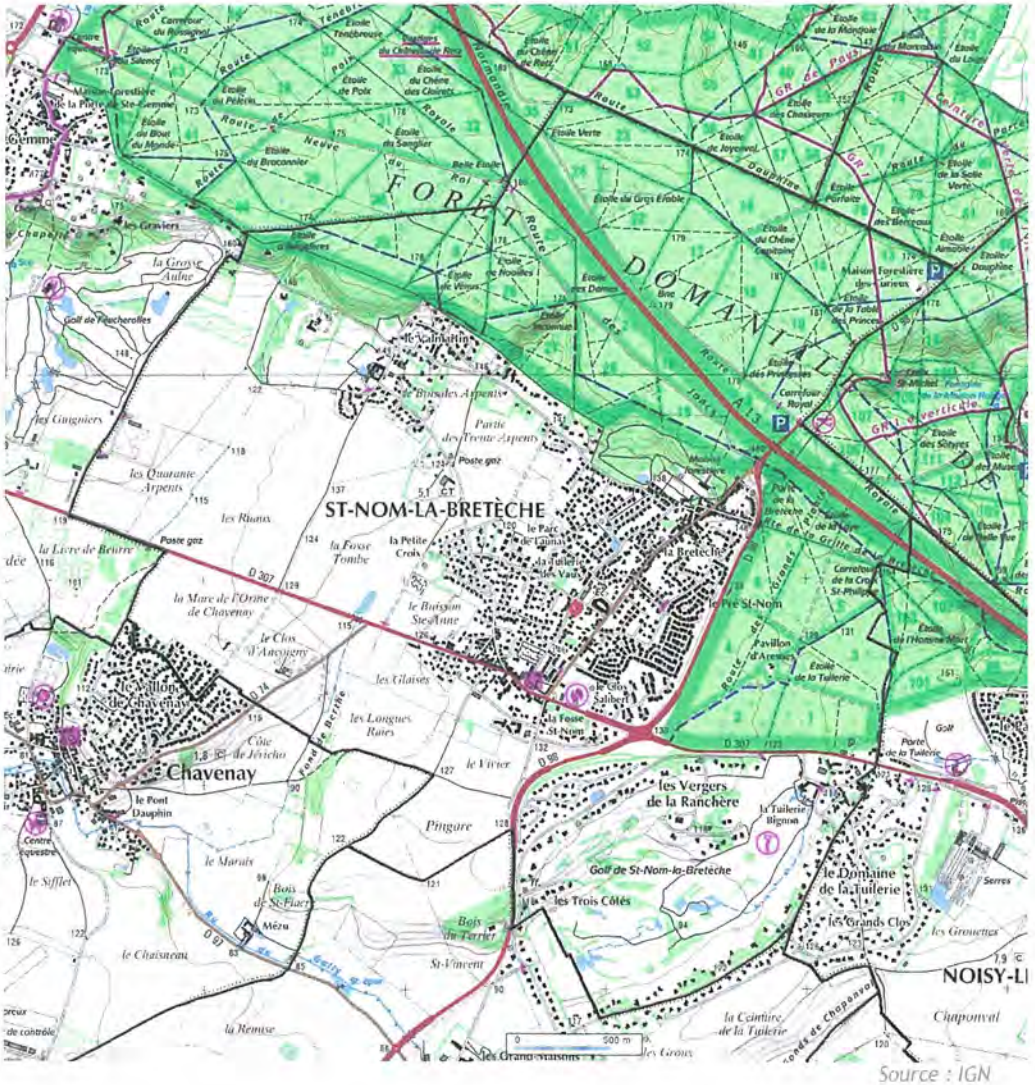

Source : IGN

Le document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) applicable de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche a été approuvé par délibération du conseil municipal du 13 février 2007.
Il a fait l'objet d'une modification approuvée le 27 novembre 2008 puis d'une modification simplifiée approuvée le 25 mars 2010.

« Considérant que la dernière modification du PLU a mis en évidence la nécessité d'amender le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) afin d'engager rapidement la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec les objectifs de la municipalité et de procéder à un toilettage approfondi de ses dispositions »[1], la révision du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2008.

Les objectifs de la révision du PLU de Saint-Nom-la-Bretèche

Les objectifs fixés dans le cadre de cette révision sont les suivants :

- Règlement :
  - Améliorer sur certains aspects la rédaction du règlement
  - Structurer le règlement pour en simplifier la lecture
  - Intégrer un lexique des termes d'urbanisme
  - Faire les ajustements réglementaires suite à la réforme des permis de construire entrée en vigueur le 1er octobre 2007
  - Adapter le règlement à la réalité juridique du fonctionnement du domaine du golf
  - Réviser des dispositions de la zone UCk (val de Galie)

- Urbanisation :
  - Maîtriser l'urbanisation dans les zones stratégiques de la commune, notamment : AUcd (tennis), AU (Pré Launay), UCi (proximité du centre administratif)
  - Initier une réflexion sur le devenir des activités agricoles

- Patrimoine – Architecture – Forme urbaine :
  - Préserver les spécificités des centres anciens en identifiant les constructions (bâtiments, clôtures…) de qualité
  - Identifier, encourager et protéger le caractère résolument végétal de la commune (arbres de qualité, haies…) et les paysages
  - Renforcer la protection des quartiers en bordure de la forêt et des cœurs d'îlots
  - Limiter l'urbanisation en fond de parcelle et la production de terrain à bâtir
  - Limiter la multiplication des accès sur les voies publiques
  - Anticiper et accompagner le renouvellement urbain

- Zonage :
  - Ajuster les limites de zones aux réalités spatiales

- Développement durable :
  - Supprimer les dispositions qui restreignent aujourd'hui l'utilisation des énergies renouvelables et mettre en place des règles encourageant leur exploitation tout en contrôlant l'insertion architecturale des dispositifs
  - Favoriser l'isolation des constructions
  - Inciter à la gestion rationnelle de l'eau conformément aux orientations du SAGE de la Mauldre et du Plan de Prévention des Risques relatif aux sous-sols argileux en cours d'approbation
  - Sécuriser les déplacements en favorisant les circulations douces, adapter les contraintes règlementaires de stationnement

- Mixité sociale :
  - Diversifier l'offre de logements

[1] Délibération du conseil municipal du 27 novembre 2008 n° 2000-11/86

Chapitre 1 : Positionnement et armature urbaine

Positionnement de Saint-Nom-la-Bretèche

Commune résidentielle de l'ouest parisien, Saint-Nom-la-Bretèche est restée à l'écart des grands développements urbains de l'agglomération parisienne. La forêt de Marly-le-Roi au nord et à l'est de son territoire et la plaine de Versailles au sud la coupent du continuum urbain de l'agglomération et participent à la qualité du cadre de vie de la commune.

Elle bénéficie en outre d'une situation stratégique à proximité des pôles d'emplois de l'ouest francilien tels que Versailles, Saint-Germain-en-Laye ou Plaisir.
Bien qu'elle ne possède pas de desserte directe sur l'autoroute A13 qui traverse le nord du territoire communal, elle est assez bien raccordée aux grands axes régionaux et nationaux (A13, RN12, A14) par les RD307 et RD98 qui la traversent. Elle jouit ainsi d'une bonne liaison vers les pôles d'emplois régionaux et la capitale.

La gare ferroviaire « Saint-Nom-la-Bretèche – Forêt de Marly » située sur la commune de l'Etang-la-Ville et les deux lignes qui la desservent lui permettent également de bénéficier d'une desserte ferrée performante vers Paris et la grande ceinture ouest.

Outre sa situation privilégiée à l'échelle régionale et la qualité de ses espaces naturels et agricoles, c'est également la renommée du golf de Saint-Nom-la-Bretèche qui participe à l'attractivité résidentielle du territoire.

POSITIONNEMENT DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

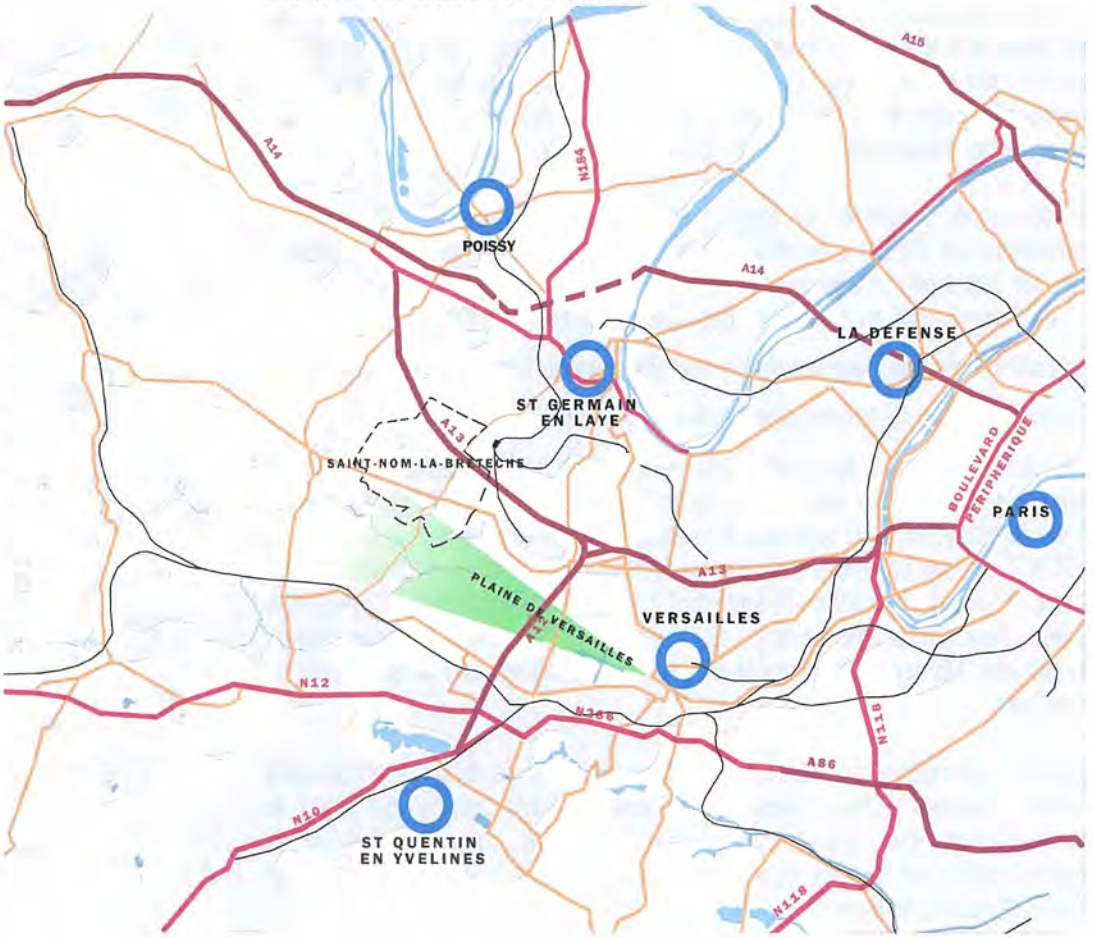

Les structures intercommunales

Saint-Nom-la-Bretèche est le chef-lieu du canton regroupant les communes de Saint-Nom-la-Bretèche , Chavenay, Feucherolles, l'Etang-la-Ville, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et Villepreux. Cependant, face au développement important des communes situées à l'est et au sud du canton au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle, elle a perdu son rôle de pôle local majeur.

La commune n'adhère à aucun Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Elle se situe à proximité de plusieurs territoires regroupés en intercommunalité :

- La Communauté de communes des Coteaux de Seine à l'Est ;
- La Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc au Sud-Est ;
- La Communauté de communes Cœur d'Yvelines à l'Ouest.

Cependant, elle adhère au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des Trois Rivières créé pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Val de Gally. Le SIVU regroupe dix-sept communes situées le long de l'axe de la RD307, sur une partie des territoires de la Plaine de Versailles et du plateau des Alluets : Andelu, Saint-Nom-la-Bretèche , Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Les Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Morainvilliers, Noisy-le-Roi, Orgeval, Rennemoulin et Saint-Nom-la-Bretèche.

Saint-Nom-la-Bretèche se situe également en limite du périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin qui vise le développement d'un grand cluster scientifique de rang mondial et la démultiplication de l'activité économique et industrielle issue des laboratoires rassemblés sur ce territoire.

STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET TERRITOIRES DE PROJET DANS LE SECTEUR DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

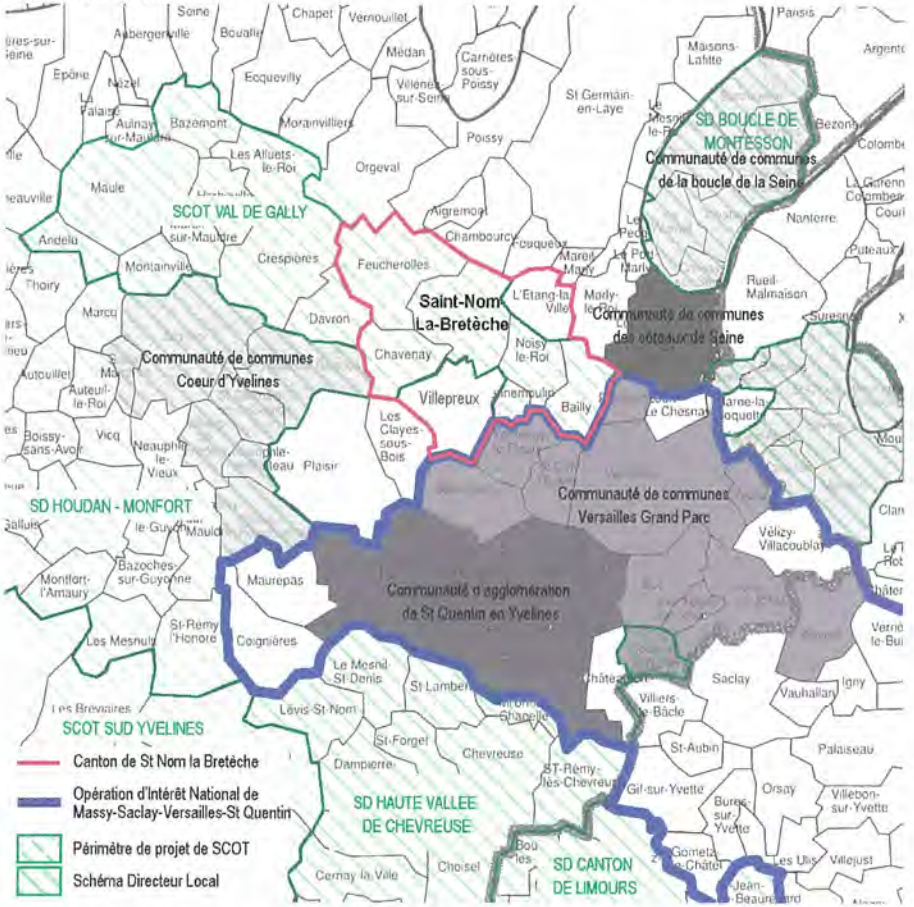

Les documents de planification

Le schéma directeur Ile-de-France

Alors que le SDRIF est actuellement en cours de révision, le SDRIF approuvé par décret du 26 avril 1994 constitue le document opposable.
Sur la commune, il vise la protection des espaces naturels et boisés et prévoit un léger développement de la ville sur ses franges, développement achevé aujourd'hui.
Située en moyenne couronne, Saint-Nom-la-Bretèche fait partie de la « ceinture verte » à préserver. Ainsi, les **espaces boisés** devront être préservés de toute urbanisation nouvelle et leur intégrité devra être assurée. La commune est concernée par la forêt domaniale de Marly-le-Roi au nord et à l'est du territoire.

Les **espaces paysagers ou espaces verts** enserrent les espaces urbanisés. Ils devront être maintenus, protégés et valorisés et, dans la mesure du possible, devront participer à la mise en place d'une trame verte d'agglomération.

Le SDRIF préconise **un développement dans le tissu urbain existant** identifié en espace urbanisé sur la carte de destination. Le développement des espaces urbanisés devra être maîtrisé et répondre aux objectifs suivants :

- Permettre la mutation du bâti existant ;
- Créer des conditions d'évolution du bâti urbain permettant l'accueil d'une partie de la population et éventuels emplois nouveaux ;
- Garantir le maintien ou l'accueil des commerces des activités économiques de proximité ;
- Favoriser une offre de logements diversifiée.

À l'ouest de l'espace urbanisé, un secteur est classé en **espace partiellement urbanisable.** Cet espace a été urbanisé dans le cadre de l'opération du Parc de Galie réalisée en 2007.

DESTINATION GENERALE DES SOLS - SDRIF 1994

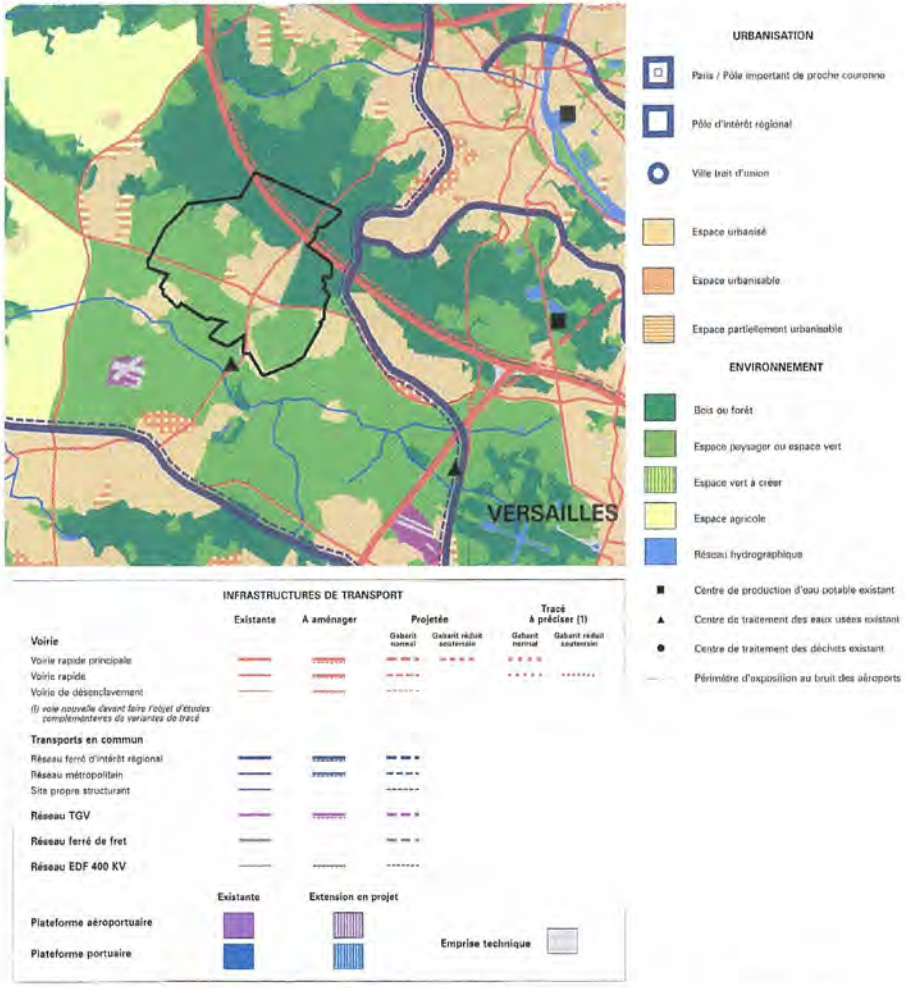

Source : carte des destinations du SDRIF approuvé en 1994, Préfecture d'Île-de-France, DRE

Le plan de déplacement urbains d'Île-de-France (PDUIF)

En application de l'article 14 de la LAURE du 30 décembre 1996, le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) a été approuvé le 15 décembre 2000. Conformément à l'article L. 123-1 du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec le PDUIF.
Le PDUIF est un document de planification et de programmation qui définit les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour organiser de façon durable les déplacements des Franciliens. Il définit les principes permettant d'organiser les déplacements de personnes, le transport des marchandises, la circulation, le stationnement.
Ce document, en cours de révision depuis décembre 2007, définit les principes permettant d'organiser les déplacements des personnes, le transport des marchandises, la circulation, le stationnement.

Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (S.D.A.D.E.Y.)

Le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines (S.D.A.D.E.Y.) adopté le 12 juillet 2006 par le Conseil Général des Yvelines constitue le document de référence stratégique privilégié pour la mise en œuvre des différentes politiques du Conseil Général concourant à l'aménagement et au développement des territoires.

A l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit la commune de Saint-Nom-la-Bretèche, le SDADEY poursuit les orientations suivantes :

- Le confortement des agglomérations de Saint-Germain-en-Laye, Versailles et Plaisir, pôles structurant du SDADEY, impliquant l'accroissement conjugué de leur offre économique et résidentielle, à l'appui d'une valorisation de leur potentiel de renouvellement urbain auquel doit être associé l'implantation de services et d'équipements structurants ;
- La protection des espaces naturels et agricoles, en particulier en limite de l'urbanisation, dans un objectif de maîtrise de la diffusion de l'urbanisation ;
- La mise en valeur des grands espaces ouverts de la ceinture verte régionale, notamment de la Plaine de Versailles et d'espaces forestiers remarquables, telle la forêt de Marly, en facilitant leur accessibilité par le développement de modes de déplacement de découverte et de loisirs (sentiers équestres, vélo-routes, voies vertes)...

Le site classé de la Plaine de Versailles : le rôle de l'APPVPA

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche est adhérente à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) qui regroupe des élus, associations et agriculteurs concernés par la Plaine de Versailles.

L'action de l'APPVPA vise à formuler des propositions pour l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citadins, dans la Plaine de Versailles.

Les 6 axes prioritaires sont les suivants :

- Valoriser et améliorer le bâti agricole et historique
- Améliorer la qualité de la circulation agricole et rurale
- Développer des projets économiques, sociaux et culturels en harmonie avec le site
- Développer une information et une pédagogie de qualité
- Améliorer la qualité des procédures administratives et stratégiques
- Améliorer la qualité de l'eau et de la nature

Dans ce territoire, l'APPVPA peut aussi accompagner tout projet ou mener toute action concernant l'agriculture et la ville avec un souci environnemental permettant la préservation des paysages et des espaces naturels et agricoles : la biodiversité, la valorisation du bâti agricole et le développement de l'identité culturelle. Elle constitue également une force de proposition pour les collectivités territoriales. Suite à un profond travail d'étude, de communication, de rapprochement des divers acteurs de la plaine, l'Association a établi un projet de territoire qui a été retenu dans le cadre d'un programme européen de développement rural : LEADER 2007–2013. Ce programme donne droit à des aides européennes sur le territoire sur la base de la stratégie établie. Le projet s'appuie sur deux forces du territoire : son caractère naturel et sa capacité à innover. Il a pour titre : « **un territoire vivant porteur d'innovation** ».

Il comporte trois grandes orientations stratégiques :

- Renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique ;
- La plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale et les énergies renouvelables ;
- Conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité.

Le programme prévoie également des moyens d'animation et de communication afin d'ouvrir ces aides au maximum de personnes, afin de nouer des partenariats pour des actions collectives ou multisectorielles et, in fine, créer une dynamique territoriale.

Chapitre 2 : Diagnostic sociodémographique et vie locale

1 Profil démographique[1]

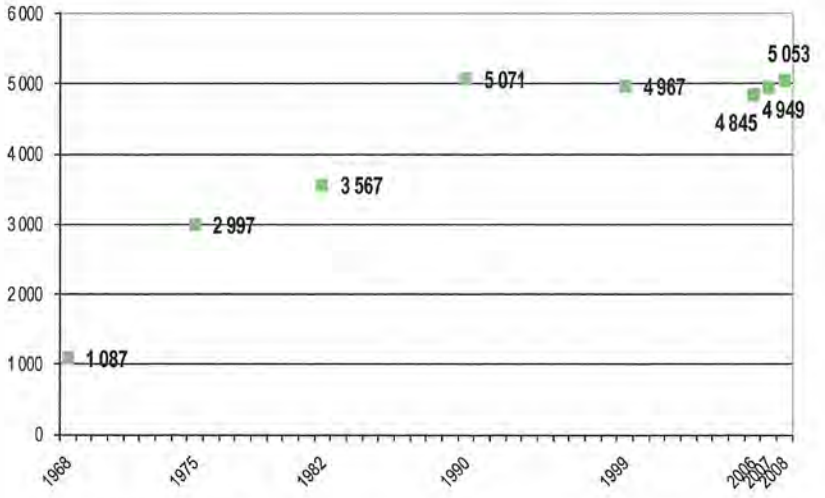

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales

1.1 L'évolution démographique

1.1.1 Une diminution de la population entre 1990 et 2006...

Saint-Nom-la-Bretèche compte 4 845 habitants au dernier recensement général de la population INSEE de 2006.
La tendance à la diminution de la population constatée depuis 1990 se confirme. La commune a perdu 122 habitants entre 1999 et 2006 ; elle en avait déjà perdu 104 entre 1990 et 1999.
Cela correspond à une baisse de la population de 2% entre 1990 et 1999 et de 2,4% entre 1999 et 2006.

Évolution de la population communale

	1968	*1975*	*1982*	*1990*	*1999*	*2006*	*2007*	*2008*
Population	1 087	2 997	3 567	5 071	4 967	4 845	4949	5053
Densité moyenne (hab/km²)	92,6	255,3	303,8	431,9	423,1	412,7		

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales, populations légales 2007 et 2008

Les enquêtes de recensement INSEE en vigueur en 2010 et 2011 comptabilisent 4 949 habitants en 2007 et 5 053 habitants en 2008, soit un retour à la croissance démographique depuis 2006 (208 habitants supplémentaires de 2006 à 2008, soit un taux de croissance moyen de 2,12 % par an). Ce changement de tendance démographique pourrait annoncer une amorce de renouvellement de la population nonnais-bretechoise.

[1] Ce chapitre a pour sources :
- INSEE, RP1999, RP2006, RP2007 exploitations principales.
- Enquête de recensement de 2005 à 2009
- Populations légales 2007 et 2008 (en vigueur au 1er janvier 2010 et au 1er janvier 2011)

1.1.2 ... qui fait suite à une croissance exponentielle entre 1970 et 1990

La période de baisse démographique constatée entre 1990 et 2006 a fait suite à une croissance exponentielle des effectifs communaux entre 1970 et 1990.
Ce phénomène se constate sur l'ensemble des communes de la deuxième couronne de l'agglomération parisienne, mais est encore plus significatif sur Saint-Nom-la-Bretèche : la population communale a été multipliée par 5 au cours de cette période, atteignant un rythme de croissance jusqu'à 15,7 % par an entre 1968 et 1975.

Taux de croissance annuel moyen

	1968 à 1975	*1975 à 1982*	*1982 à 1990*	*1990 à 1999*	*1999 à 2006*	*2006 à 2008*
Variation annuelle moyenne de la population en %	+15,7	+2,5	+4,5	-0,2	-0,4	2,1 %

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales, population légale 2008.

1.1.3 Les mêmes tendances dans le contexte local

On constate la même tendance générale des variations de population dans le canton et le département des Yvelines : une forte croissance démographique entre 1960 et 1990, puis un important ralentissement de 1990 à nos jours. Mais les rythmes de croissance sur Saint-Nom-la-Bretèche sont beaucoup plus élevés que sur le canton et dans le département.

De plus, ces entités géographiques ne sont pas marquées par la légère décroissance démographique constatée à Saint-Nom-la-Bretèche dès 1990. On constate une légère progression démographique sur le canton, et une stagnation à l'échelle du département, comme l'illustre le tableau suivant.

Comparaison des taux de variation annuelle de la population en %

	1968 à 1975	*1975 à 1982*	*1982 à 1990*	*1990 à 1999*	*1999 à 2007*
Saint-Nom-la-Bretèche	+15,7	+2,5	+4,5	-0,2	0
Canton de Saint-Nom-la-Bretèche	+7,6	+0,9	+2,7	+0,1	+0,4
Yvelines	+3,4	+1,4	+1,1	+0,4	+0,5

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales

1.1.4 Le solde migratoire devenu négatif depuis 1990

Jusqu'aux années 1990, le solde migratoire, c'est-à-dire le solde apparent des entrées (arrivants) et des sorties (départs) sur le territoire de Saint-Nom-la-Bretèche, était largement excédentaire et alimentait la croissance démographique.

Depuis 1990, le nombre de départs dépasse le nombre d'arrivants. Le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès, est resté stable (+0,5).

Ce solde naturel positif permet de limiter la diminution des effectifs communaux.

les facteurs des variations de la population à Saint Nom la Bréteche

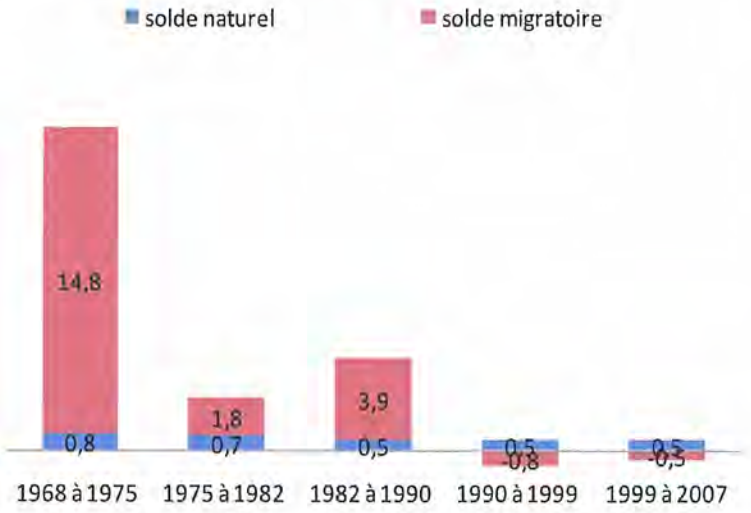

Sources : graphique Karine Ruelland d'après Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

A l'échelle du canton et du département, c'est bien également le solde naturel qui alimente la croissance modérée de la population ; le solde migratoire étant partout négatif depuis les années 1990.
Cependant, le solde naturel est plus élevé et le déficit du solde migratoire moins prononcé à l'échelle du canton et du département, que sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche.

Comparaison des facteurs d'évolution de la population

	1968 à 1975	*1975 à 1982*	*1982 à 1990*	*1990 à 1999*	*1999 à 2007*
Saint-Nom-la-Bretèche					
Solde naturel	0,8	0,7	0,5	0,5	0,5
Solde migratoire	14,8	1,8	3,9	-0,8	-0,5
Canton					
Solde naturel	1,3%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
Solde migratoire	6,3%	0,1%	2%	-0,5%	-0,3%
Yvelines					
Solde naturel	1,1%	1%	1%	0,9%	0,8%
Solde migratoire	2,3%	0,5%	0,2%	-0,5%	-0,4%

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2006 exploitations principales.

1.2 La structure de la population et le profil sociodémographique

1.2.1 Une tendance au vieillissement de la population qui se confirme

L'indice jeunesse, qui mesure la part des moins de 20 ans au regard des plus de 60 ans, ne cesse de diminuer : 3,37 en 1990, 1,73 en 1999 et 1,35 en 2007.
Il diminue plus rapidement qu'à l'échelle du département des Yvelines : 2,25 en 1990, 1,76 en 1999 et 1,59 en 2007.

La répartition de la population par classe d'âge entre 1999 et 2007 montre le vieillissement de la population : la part des plus de 60 ans augmente plus vite que celle des moins de 20 ans.

La classe d'âge la mieux représentée reste celle des 45-59 ans ; elle diminue dans la répartition totale entre 1999 et 2007 au profit de la classe des 60-74 ans.

Néanmoins, notons que la part des 30-44 ans diminue faiblement entre les deux recensements et que la part des moins de 15 ans augmente. Cela pourrait signifier une amorce de renouvellement de population sur la commune, c'est-à-dire l'arrivée de jeunes ménages avec enfants ou en âge d'avoir des enfants. Ce qui explique également la stabilisation du solde naturel.

Répartition de la population par classe d'âge

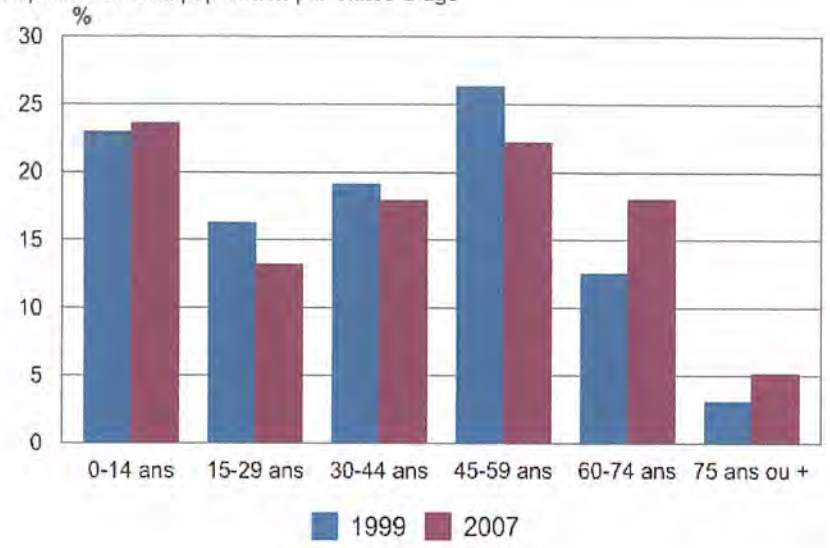

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

1.2.2 Un déficit de jeunes adultes

La pyramide des âges des résidents de Saint-Nom-la-Bretèche en 2007 met en évidence le déficit des jeunes adultes dans la répartition totale de la population, c'est-à-dire les 20 à 34 ans. De même, les jeunes enfants (moins de 5 ans) sont peu représentés sur la commune.

La population est donc familiale. Arrivés à l'âge adulte, les enfants des foyers Saint Nonnais Bretechois quittent la commune. Cela illustre une lacune dans l'offre de logements qui pourrait accueillir ce profil de population.

Population totale par sexe et âge

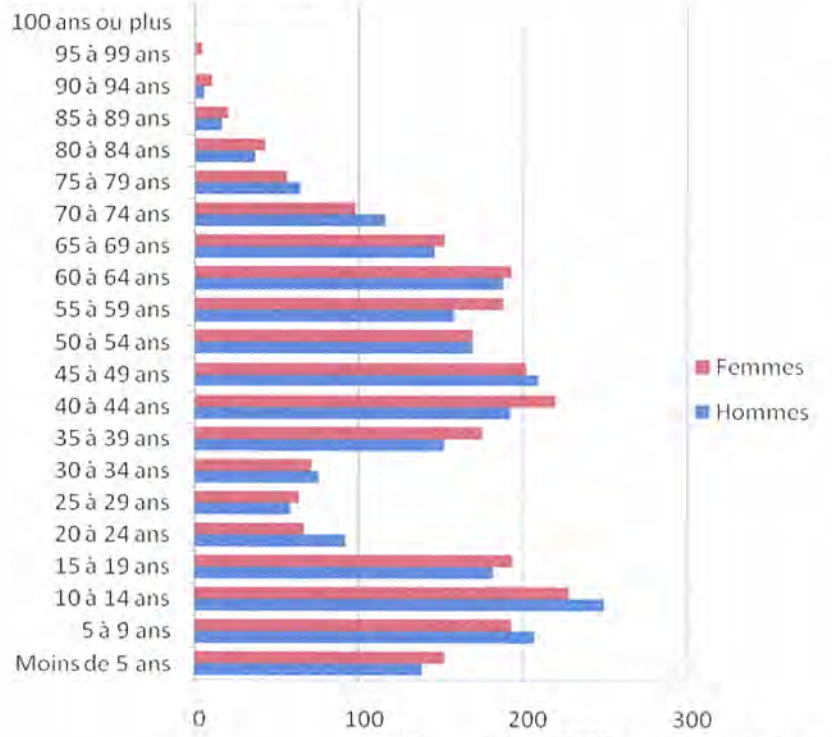

Source : Insee, RP2007 exploitation principale

1.2.3 Un desserrement des ménages

Dès la fin des années 1970, le desserrement des ménages s'amplifie. La taille moyenne des ménages, c'est-à-dire le nombre moyen d'occupant par résidences principales, diminue.
Ce phénomène se constate à l'échelle nationale.

La taille moyenne d'un ménage des nonnais-bretechois est de 2,84 en 2007. En 1999, elle atteignait 2,97 personnes par ménages.
Bien qu'en diminution, elle reste supérieure à la taille moyenne des ménages dans le département des Yvelines (2,53 en 2007) en raison de l'importance du nombre de familles.

Évolution de la taille moyenne des ménages

	1982	*1990*	*1999*	*2006*	2007
Saint-Nom-la-Bretèche	3.3	3.0	2.97	2.86	2.84
Canton de Saint-Nom-la-Bretèche	3,2	3	2,83	2,74	2.72
Département des Yvelines	2.9	2.8	2.64	2.53	2.53
Région Ile-de-France	2.5	2.5	2.38	2.34	2.33
France M.	2.7	2.6	2.40	2.30	2.30

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999, RP2006 et RP2007 exploitations principales.

Évolution de la taille moyenne des ménages depuis 1968 à Saint-Nom-la-Bretèche

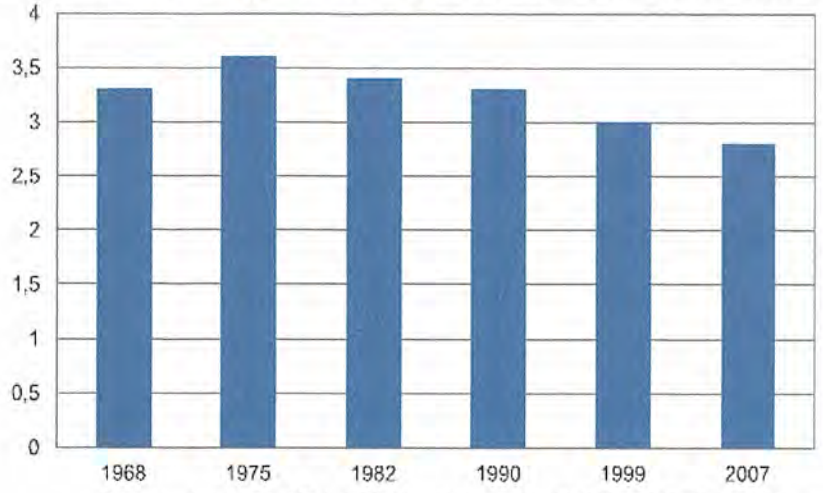

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Une analyse plus précise du recensement INSEE 2007 montre que les plus petits ménages de Saint-Nom-la-Bretèche sont ceux composés des populations les plus âgées. Toutefois, ce phénomène s'est atténué depuis 1999 : en 1999, la classe d'âge des 80 ans ou plus représentait près de 40 % des personnes de 15 ans ou plus vivant seules, alors qu'en 2007 elles n'en représentent plus que 30 % environ.

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages

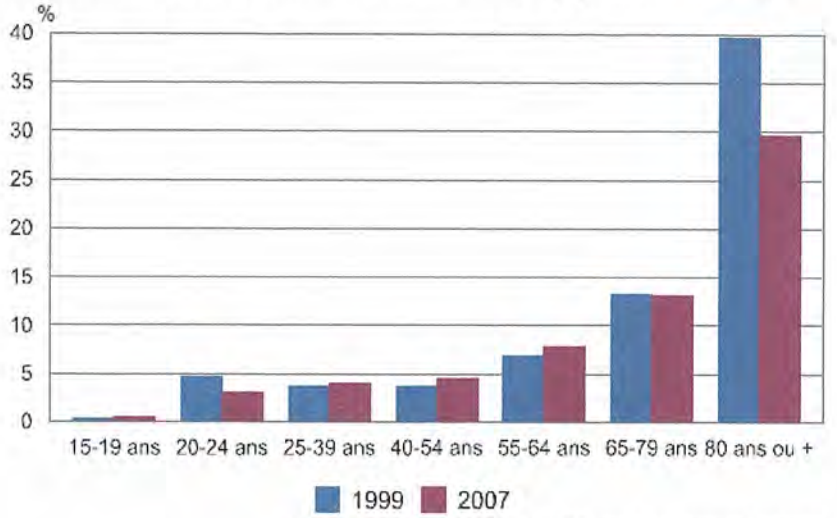

Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

L'accélération du desserrement familial est essentiellement liée au vieillissement de la population et à son faible renouvellement.

1.2.4 Des ménages de type familial

Répartition des ménages de Saint-Nom-la-Bretèche selon le nombre de personnes

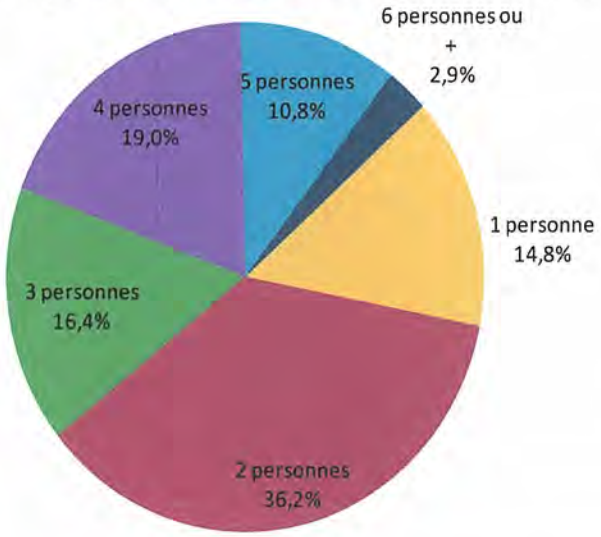

Sources : Insee, RP2007

Les ménages les plus représentés sont ceux composés de 2 personnes (36 % des ménages). Ajoutés aux ménages composés de 1 personne, les petits ménages représentent 52,6 % des ménages nonnais-bretechois. A l'échelle du département ces types de ménage correspondent à 58,3 % des ménages en 2007.
Les grands ménages sont bien représentés à Saint-Nom-la-Bretèche : les ménages de 4 personnes et plus représentent 32,7 % des ménages ce qui est très élevé au regard du département (25 % des ménages).

Comparaison de la composition des ménages (%)

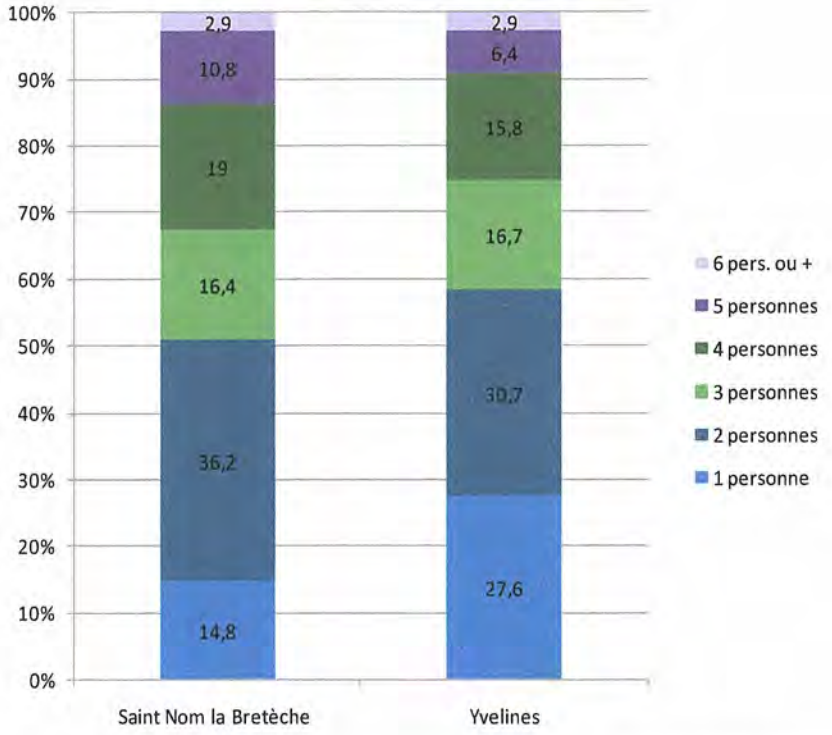

Sources : Insee, RP2007

Saint-Nom-la-Bretèche comprend donc une population plutôt de type familial ; les couples avec enfants représentent 53,5 % des familles. Les familles monoparentales sont peu nombreuses (6,6 % des ménages avec famille) et en diminution par rapport à 1999 ; elles sont près de 13 % à l'échelle du département.

Composition des familles

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 479**	**100,0**	**1 464**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	791	53,5	860	58,7
Familles monoparentales :	97	6,6	112	7,7
hommes seuls avec enfant(s)	12	0,8	32	2,2
femmes seules avec enfant(s)	85	5,8	80	5,5
Couples sans enfant	591	40,0	492	33,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

Enfin, les couples sans enfant, qui représentent 40 % des familles de Saint-Nom-la-Bretèche en 2006, correspondent essentiellement à des couples dont les enfants ont grandi et n'habitent plus le même domicile que leurs parents.

1.2.5 Des ménages aux revenus élevés

La répartition de la population active montre que les résidents de Saint-Nom-la-Bretèche sont situés en grande majorité dans les classes supérieures des catégories socioprofessionnelles.

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle à Saint-Nom-la-Bretèche

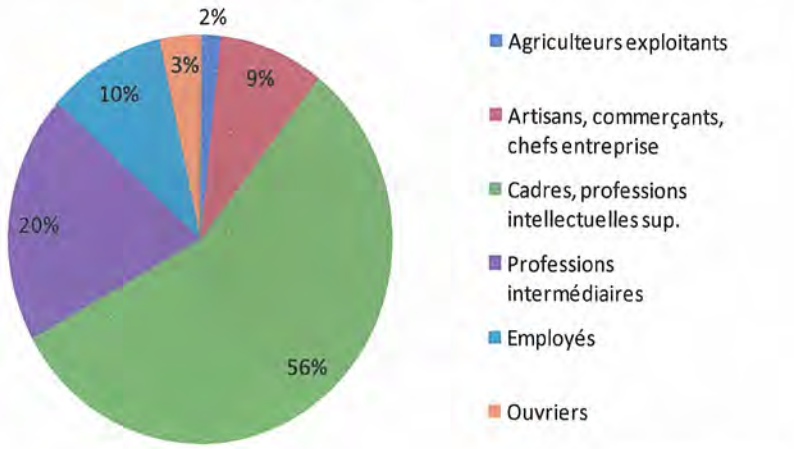

Sources : Insee, RP2007

Les cadres et professions intellectuelles supérieures, ajoutés aux artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 65 % des actifs de Saint-Nom-la-Bretèche de 15 ans ou plus. Cette répartition est beaucoup plus équilibrée à l'échelle du département des Yvelines, pourtant plutôt aisé au regard du reste de la région Île-de-France.

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle dans le département des Yvelines

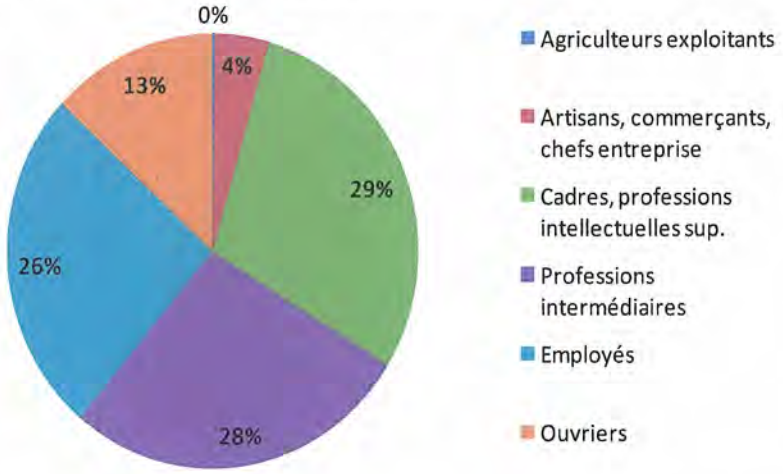

Sources : Insee, RP2007

Cette forte représentation des CSP supérieures s'exprime davantage en comparant la situation nonnais-bretechoise avec l'Île-de-France et la France métropolitaine où les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent respectivement 27 % et 16 % de la population active.

Par ailleurs, avec un revenu net imposable moyen par foyer fiscal de 96 056 € en 2006, trois fois plus élevé que celui du département et quatre fois plus élevé que celui de la France Métropolitaine, Saint-Nom-la-Bretèche accueille des ménages aux revenus très élevés.

1.2.6 Une population étrangère bien représentée

En 2007, près d'un quart de la population de Saint-Nom-la-Bretèche est étrangère. Cette part est importante et bien supérieure à celles du canton, du département des Yvelines et de la France métropolitaine. Néanmoins, cette proportion est proche de celle constatée en Ile-de-France où la population étrangère représente 12 % de la population régionale.

Répartition de la population totale selon la nationalité en 2007

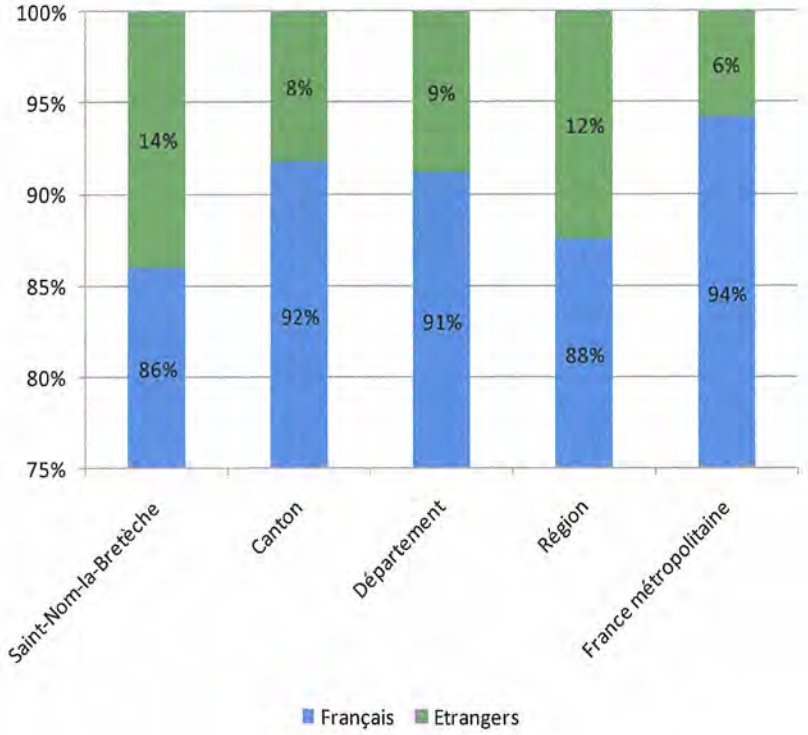

Source : Insee, RP2007 exploitation complémentaire.

La population étrangère résidant à Saint-Nom-la-Bretèche est essentiellement dans la tranche d'âge 25-54 ans, en âge de travailler. Il s'agit de ménages avec enfants, la population âgée de moins de 15 ans représentant 26 % de la population étrangère.

Répartition de la population étrangère résidant à Saint-Nom-la-Bretèche selon l'âge en 2007

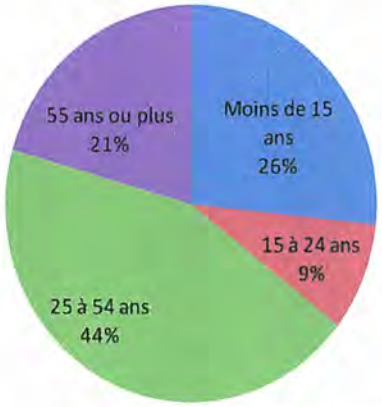

Source : Insee, RP2007 exploitation complémentaire.

Outre les personnes sans activité professionnelles (non actifs et chômeurs) et les retraités, la majeure partie de la population étrangère résidant sur la commune s'inscrit dans les CSP « cadres, professions intellectuelles supérieures ».

Répartition de la population étrangère résidant à Saint-Nom-la-Bretèche selon la CSP en 2007

Source : Insee, RP2007 exploitation complémentaire.

2 Habitat

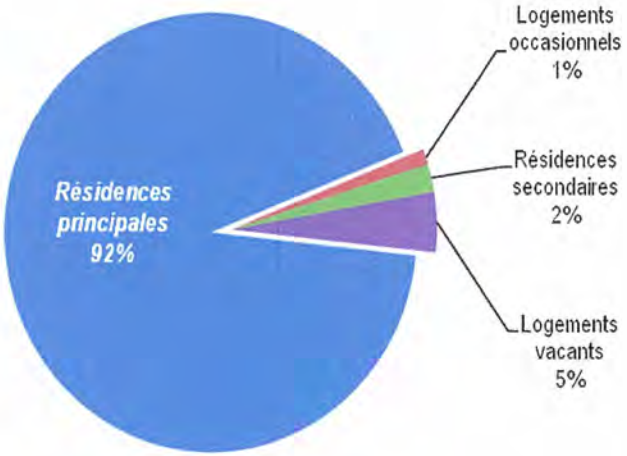

2.1 Un parc de logements très peu diversifié

2.1.1 La composition du parc

Saint-Nom-la-Bretèche compte 1 897 logements (recensement INSEE 2007), soit 93 unités de plus qu'en 1999.
Le parc de logements se compose à 92 % de résidences principales (1 745 logements).

Le nombre de résidences principales a augmenté de 72 logements entre 1999 et 2007.

Composition du parc de logements

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 897**	**100,0**	**1 804**	**100,0**
Résidences principales	1 745	92,0	1 673	92,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	59	3,1	58	3,2
Logements vacants	93	4,9	73	4,0
Maisons	1 634	86,2	1 524	84,5
Appartements	250	13,2	248	13,7

Source : INSEE RP1999, RP2007, exploitations principales

La répartition du parc de logements caractérisée par un taux de vacance faible (4,9 %) et une part des logements occasionnels et des résidences secondaires peu importante (3,1 % des logements) démontre un marché assez tendu. Cette répartition illustre le faible rythme de construction et de mobilité des ménages au sein du parc existant.

A l'échelle du département des Yvelines et du canton, la répartition du parc de logements est sensiblement identique : les résidences principales représentent 93

% et 94 % du parc de logements. Le taux de vacance est également assez faible, (4,8 % pour le département et 4,6 % pour le canton) et la part des résidences secondaires marginale (2 % pour le département et 1,3 % pour le canton).

2.1.2 Age des résidences principales

Les logements construits entre 1949 et 1989 représentent 78 % du parc des résidences principales de Saint-Nom-la-Bretèche ce qui explique la croissance démographique soutenue durant cette période.

Le parc de logements connaissait alors un rythme moyen de progression de plus de 32 logements par an. En réalité, la commune a connu deux importantes opérations de constructions au début des années 1970 : la Résidence du Pré Saint Nom (202 maisons) et le Clos Salibert (101 logements en une opération mixte individuel/collectif) qui ont contribué au pic de croissance du parc de logements.

Époque d'achèvement de la construction des résidences principales

Epoque de construction	Nombre	%
Avant 1949	209	13,2%
De 1949 à 1974	505	31,9%
De 1975 à 1981	347	21,9%
De 1982 à 1989	383	24,2%
De 1990 à 1998	97	6,1%
De 1999 à 2004	44	2,8%
Ensemble	1 585	100,0%

Sources INSEE 2007

Depuis les années 1990, le rythme de progression du parc de résidences principales est considérablement ralenti. Il atteint à peine 15 résidences principales par an entre 1990 et 1998 et à peine 9 par an entre 1999 et 2003.

Époque d'achèvement de la construction des résidences principales

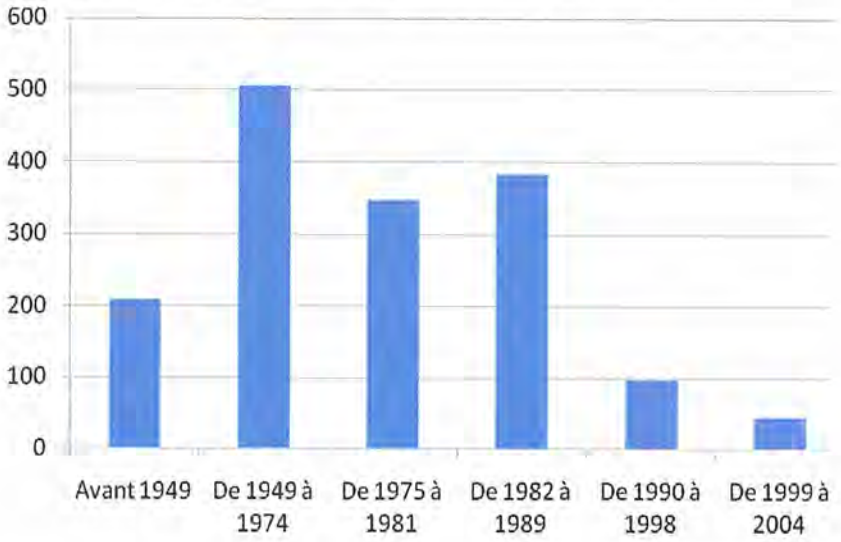

Sources INSEE 2007

Depuis 2004, une importante opération de logements a été réalisée : la résidence du Parc de Galie composée de 117 logements a été livrée en 2007.

2.1.3 Statut d'occupation : un parc locatif très peu représenté

Répartition des statuts d'occupation à Saint-Nom-la-Bretèche

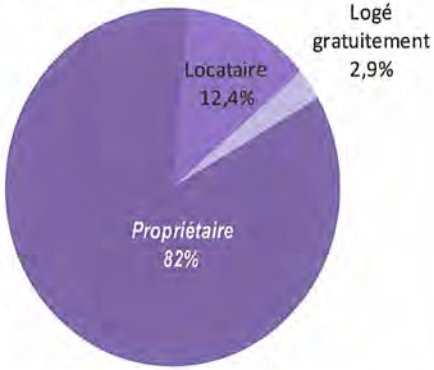

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

En 2007, les résidences principales sont occupées à 82 % par leur propriétaire. Les locataires représentent 12,4 % du parc, soit 216 logements. Comparé à la situation départementale, le parc de résidences principales de Saint-Nom-la-Bretèche est très peu diversifié : dans les Yvelines ce sont également les propriétaires qui dominent mais dans une proportion bien moindre (59,1 % du parc de résidences principales).

La prédominance des propriétaires dans la répartition des statuts d'occupation explique en partie le vieillissement de la population de Saint-Nom-la-Bretèche : le renouvellement du parc est beaucoup plus lent dans les logements occupés par leurs propriétaires. L'ancienneté moyenne d'emménagement y est 3 fois plus élevée que dans le parc locatif.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2007				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	**1 745**	**100,0**	**4 949**	**15**	**1 673**	**100,0**
Propriétaire	1 479	84,8	4 193	16	1 277	76,3
Locataire	216	12,4	638	6	333	19,9
dont d'un logement HLM loué vide	1	0,1	3	6	11	0,7
Logé gratuitement	50	2,9	118	10	63	3,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Au recensement INSEE de 2007, le parc de logements social est presque inexistant (1 unité) sur la commune et en baisse : 11 logements sociaux étaient recensés en 1999. En 2010, la municipalité compte 3 logements sociaux sur la commune.
À l'échelle des Yvelines, la part des logements sociaux atteint près de 20 % du parc de résidences principales et représente plus de la moitié du parc locatif, ce qui témoigne d'une plus grande diversité du parc.

Par ailleurs, la commune possède un nombre relativement important de logements occupés à titre gratuit (50 logements).

2.1.4 Une prédominance de l'habitat individuel

Le parc des résidences principales est dominé par des logements individuels qui représentent 1424 maisons en 2007, soit 87,34 % du parc. La prédominance des logements individuels dans le parc de résidences principales s'amplifie de 1999 à 2007 : alors que le nombre d'appartement n'augmentent que de 10 unités, près d'une centaine de maisons supplémentaires est comptabilisée.

Catégories et types de résidences principales

	2007	*%*	*1999*	*%*
Ensemble	1745		1673	
Maisons	1524	87,3%	1429	85,4%
Appartements	201	11,5%	215	12,9%
Autres	11	0,6%	29	1,7%

Sources : Insee, RP 1999 et RP2007, exploitations principales

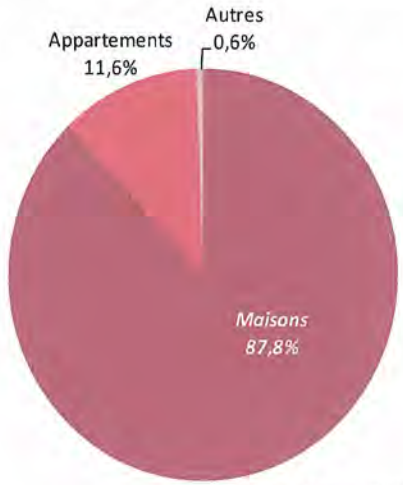

Source : Insee, RP2007 exploitation principale

2.1.5 Un parc composé de très grands logements...

Les résidences principales sont essentiellement de grands logements, comptant 6 pièces ou plus pour 63% d'entres elles.
Le nombre moyen de pièces des résidences principales atteint 6 en 2006, contre 5,7 en 1999.
Les petits logements de 1 et 2 pièces ne représentent que 6 % des résidences principales et les logements de 3 pièces moins de 7 %. Comparé à l'évolution de la taille des ménages, il existe une inadéquation entre population et habitat.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces en 2007

	nombre	*%*
1 pièce	28	2%
2 pièces	63	4%
3 pièces	116	7%
4 pièces	172	10%
5 pièces	257	15%
6 pièces ou plus	1 108	64%
Ensemble	1 744	100%

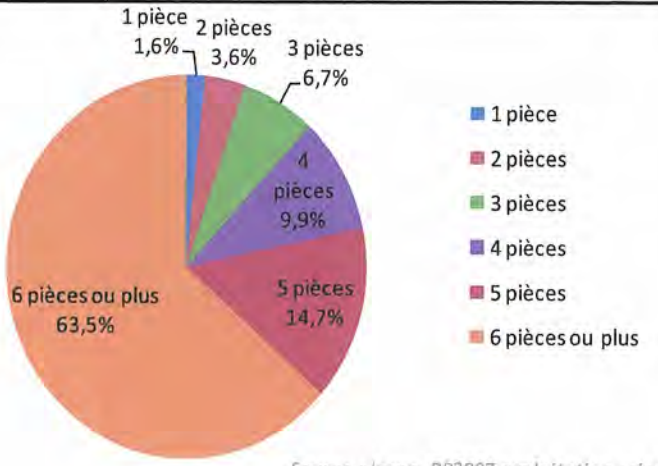

Source : Insee, RP2007 exploitation principale

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces et le statut d'occupation

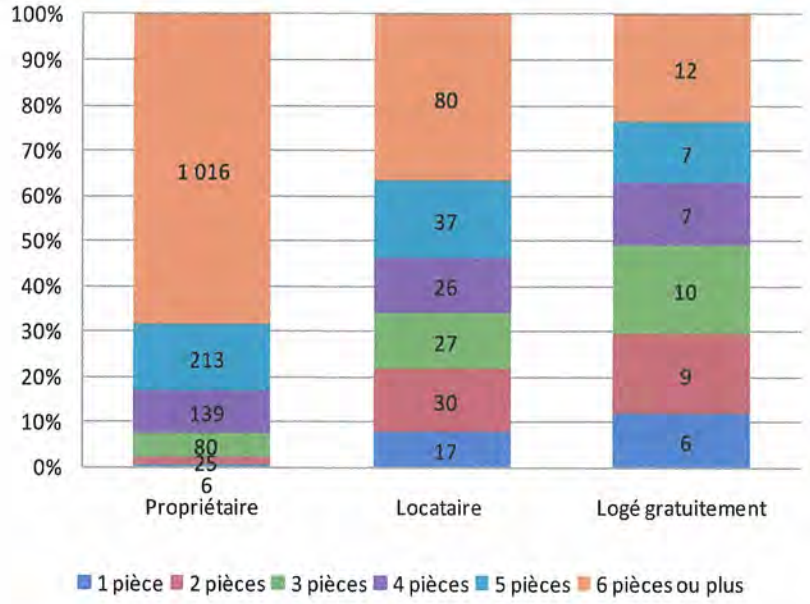

Source : Insee, RP2006 exploitation principale.

Les logements les plus grands sont essentiellement ceux occupés par leurs propriétaires. Le parc locatif est plus diversifié même si ce sont les grands logements de 6 pièces et plus qui sont également les plus représentés.

2.1.6 ... sous occupés

Ces grands logements sont essentiellement occupés par des ménages composés de 2 personnes.

En effet, le recensement INSEE de 2007 montre que 66 % des ménages composés de 2 personnes occupent des logements de 6 pièces et plus.

Cette situation est notamment liée au vieillissement des populations dans un même logement.

Résidences principales par nombre de pièces et taille du ménage

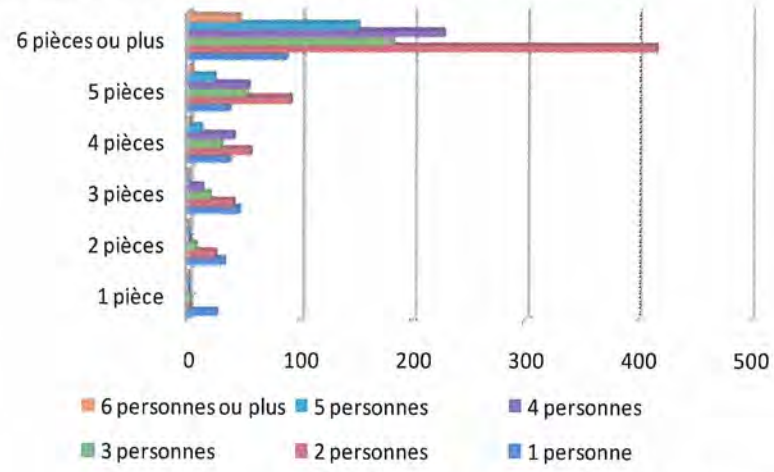

Sources INSEE 2007

2.2 L'évolution du parc de logements

2.2.1 Le calcul du point mort

L'analyse du parc de logements et de son évolution permet de connaître la manière dont celui-ci répond à la croissance démographique communale.

	1968-1975	*1975-1982*	*1982-1990*	*1990-1999*	*1999-2007*
Croissance de la population/ an (valeur ajoutée)	273	81	188	-12	-2,25
Croissance de la population/an	15,7%	2,5%	4,5%	-0,2%	-0,1%
Croissance du parc de RP en moyenne/an (valeur ajoutée)	77	30	61	10	9
Croissance du parc de RP par an (%)	15,91%	2,90%	4,94%	0,59%	0,53%
Gain d'habitant pour un logement	3,8	2,6	3		

Évolution de la population et du parc de résidences principales

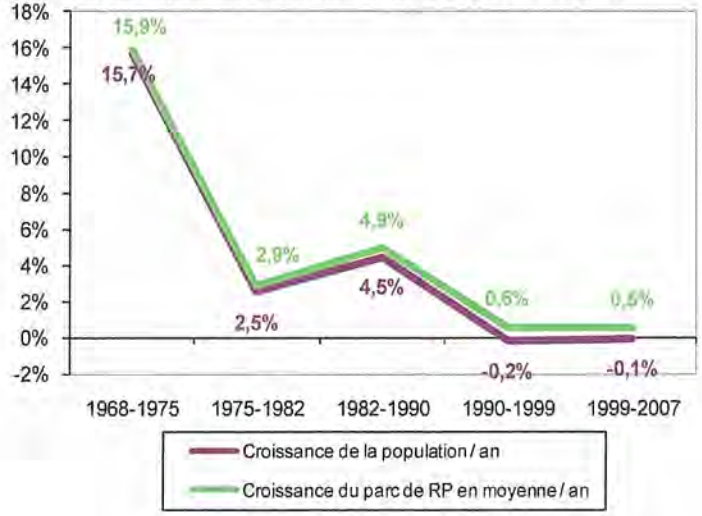

S'il existe une certaine corrélation entre production de logements et croissance démographique dans les phases exponentielles, elle ne se vérifie plus dès lors que le rythme de production de logements est ralenti.
Depuis les années 1990, la production de logements ne permet pas de maintenir la population communale en raison principalement du desserrement familial.

Des besoins endogènes en logements importants

La faible diversité du parc de logements induit un desserrement des ménages qui s'accentue. Les besoins endogènes pour maintenir la population sont importants et le rythme de construction constaté depuis 1990 ne permet pas de répondre à ces besoins.

Le calcul du « point mort » permet de préciser l'évolution du parc de logements qui tient compte à la fois :

- du renouvellement du parc, c'est-à-dire les besoins en logements destinés à compenser la disparition ou le renouvellement du parc ancien (changement d'affectation, destruction...)
- de la compensation de l'accroissement du nombre de logements vacants et des résidences secondaires
- de la compensation du desserrement familial, c'est-à-dire l'impact de la baisse du nombre d'habitants par ménage, qui augmente le besoin en logements à population égale.

	1999	2007	1999-2007
population sans double compte	4 967	4 949	-18
taux d'occupation	2,97	2,84	-0,13
population des résidences principales	4 967	4 955	-12
résidences principales	1673	1745	72
résidences secondaires et logements occasionnels	58	59	1
logements vacants	73	93	20
parc total	1804	1897	93

logements construits *(logements commencés de 1996 et 2004)*	94
renouvellement	1
variation RS, LO et LV	21
desserrement	76
point mort	**98**
point mort annuel	**12**
Effet démographique	-4

Le renouvellement du parc de logements

Le renouvellement du parc de logements correspond au remplacement des logements détruits, désaffectés ou à la création de logements par la réhabilitation, la rénovation ou le changement de vocation.

Parc de logement total en 2007
- Parc de logement total en 1999
= Variation du parc
Soit : 1 804 - 1 897 = 93

Nombre de logements construits entre 1999 et 2007
- Variation du parc de logements entre 1999 et 2007
= Logements nouveaux utilisés pour le renouvellement du parc
Soit : 94 - 93 = 1

Le renouvellement du parc a utilisé 1 logement de 1999 à 2007 pour la réhabilitation du parc ancien, les rénovations ou les changements d'affectation.

Le desserrement des ménages

Pour évaluer la part de production neuve qui a permis de répondre aux besoins de desserrement des ménages, on calcule le nombre de résidences nécessaires si le taux d'occupation (taille des ménages) de 2007 avait été atteint dès 1999.
Le niveau du desserrement correspond à la compensation de la diminution de la taille des ménages (à population égale, les besoins en résidences principales sont accrus).

Nombre de résidences principales nécessaire si la taille des ménages en 2007 était atteinte en 1999, soit la population des résidences principales en 1999 divisé par la taille des ménages de 2007
- Nombre de résidences principales en 1999
= Logements nécessaires à la décohabitation
Soit : (4 967 / 2,84) - 1 673 = 76

76 logements construits entre 1999 et 2007 ont été nécessaires pour répondre aux besoins liés à la décohabitation des ménages, soit 9,5 logements en moyenne par an.

La variation des résidences secondaires et des logements vacants

	1999	*2007*	*évolution 1999-2007*
Résidences secondaires et logements occasionnels	*58*	*59*	*1*
Logements vacants	*73*	*93*	*20*
TOTAL	*131*	*152*	*21*

Entre 1999 et 2007, les nombres de résidences secondaires et de logements occasionnels ainsi que le nombre de logements vacants ont augmenté dans une proportion plus importante.
Au total, 21 logements de Saint-Nom-la-Bretèche sont sortis du parc de résidences principales de la commune.

L'effet démographique

L'effet démographique correspond à l'accroissement net de la population, permis par le résiduel du point-mort.
Son calcul se fait par déduction :

Nombre de logements construits entre 1999 et 2007
- Nombre de logements renouvelés
- Nombre de logements nécessaires au desserrement des ménages
- Évolution du parc de résidences secondaires, de logements occasionnels et vacants
= Effet démographique
Soit : 94 - 1 - 76 - 21 = - 4

Ainsi, il a manqué 4 logements pour maintenir la population sur la commune. Cet effet démographique négatif est lié à une importante diminution de la taille moyenne des ménages et à l'augmentation de la vacance. Le rythme de construction de logements depuis 1999 est trop faible pour compenser ces phénomènes.

Plus que le renouvellement du parc et l'augmentation de la vacance qui ont consommé 22 logements sur la période, c'est le desserrement des ménages qui utilise le plus de logements (77 logements) sur la période.

Le point-mort

Nombre de logements construits
- Effet démographique
= Point-mort
Soit : 94 - (-4) = 98

Le point-mort entre 1999 et 2007 est estimé à 98 logements sur la période, c'est-à-dire que 12 logements doivent être créés chaque année pour maintenir le poids de population.

2.2.2 Évaluation des tendances d'évolution du parc de logements à l'horizon 2020

Sur la base des calculs effectués sur la période inter-censitaire précédente (1999-2007), les besoins en logements à l'horizon 2020 ont été évalués à partir de trois hypothèses d'évolution des composantes du parc de logements.

Le renouvellement du parc de logements

Au cours de la période 1999-2007, 1 logement a été utilisé pour le renouvellement du parc de logements (remplacement des logements détruits, désaffectés...), soit 0,125 logement par an.
Pour la période 2007-2020, le renouvellement du parc pourrait générer des logements supplémentaires compte tenu de l'évolution des règles de constructibilité et d'extensions des constructions permises dans le cadre de la révision du PLU. Ainsi, 0,5 logement par an pourrait être créé par le renouvellement du parc, soit 6 logements de 2007 à 2020.

Le desserrement des ménages

Le desserrement qui correspond à la compensation de la diminution de la taille des ménages (à population égale, les besoins en résidences principales sont accrus) a nécessité 76 logements de 1999 à 2007, soit 10 logements en moyenne par an.

Pour la période 2007-2020, le desserrement des ménages devrait se poursuivre. Il est difficile à évaluer puisque plusieurs effets influent sur l'évolution de la taille des ménages.
Deux phénomènes participent à la diminution de la taille des ménages :

- La décohabitation des ménages qui s'amplifie à l'échelle nationale touche également Saint-Nom-la-Bretèche bien que la taille des ménages y soit bien supérieure aux autres territoires ;
- La volonté communale de développer l'offre de petits logements dans les années à venir pour répondre au besoin de la population participera à la diminution du nombre de personnes par logements.

Toutefois, un autre phénomène s'observe sur la commune depuis quelques années : les personnes en couple ou seules généralement arrivées au cours des années 1970 et occupant la majeure partie des grands logements de la commune sont progressivement remplacées par des familles avec enfants. Ce phénomène, difficilement quantifiable, qui devrait se poursuivre au cours des 10 prochaines années atténue la diminution de la taille des ménages de Saint-Nom-la-Bretèche.

Au regard de ces tendances, le desserrement des ménages devrait néanmoins se poursuivre sur la commune.

L'hypothèse d'évolution de la taille des ménages envisagée est la suivante.

Il est supposé **une diminution de la taille des ménages semblable à celle constatée de 1999 à 2007**, soit **une baisse de 0,6 % par an**. Avec ce rythme de diminution, la taille des ménages atteindrait 2,63 personnes par ménage en 2020.
Dans cette hypothèse, le nombre de logements nécessaires à la décohabitation en 2020 serait calculé de la façon suivante :

$$\frac{\text{population des résidences principales en 2007}}{\text{taille des ménages en 2020}} - \text{nombre de résidences principales en 2007} = \text{logements nécessaires à la décohabitation}$$

Soit : $(4\,955 / 2{,}63) - 1\,745 = 139$

Le besoin en logements pour absorber ce desserrement s'élèverait à 139 logements de 2007 à 2020, soit **11 logements en moyenne par an.**

La variation des résidences secondaires, des logements occasionnels et des logements vacants

De 1999 à 2007, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels avait très légèrement augmenté (1 logement) et le nombre de logements vacants avait fortement augmenté (20 logements vacants supplémentaires issus notamment des logements non livrés de l'opération du Parc de Galie).
Pour la période 2007-2020, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels ainsi que le nombre de logements vacants devraient se stabiliser.

Hypothèse d'évolution du parc de logements

	2007	2020	2007-2020
population sans double compte	4 949	4 949	0
taux d'occupation	2,85	2,63	-0,22
population des résidences principales	4 955	4 955	0
résidences principales	1745	1745	0
résidences secondaires et logements occasionnels	59	59	0
logements vacants	93	89	-4
parc total	1897	1897	0

renouvellement	-6
variation RS, LO et LV	-4
desserrement	139
point mort	**129**
point mort annuel	**10**

Ainsi, la création de 129 logements serait nécessaire de 2007 à 2020 pour assurer le maintien du poids de population sur la commune, soit **10 logements en moyenne par an**.

3 Vie économique et emploi

3.1 La situation de l'emploi à Saint-Nom-la-Bretèche

3.1.1 Une part élevée d'inactifs

Saint-Nom-la-Bretèche compte 1 979 actifs en 2007 parmi la population des 15 à 64 ans, soit une diminution de vingt d'actifs par rapport à 1999 (1999 actifs).

Les actifs de Saint-Nom-la-Bretèche occupent en grande majorité des postes de cadres supérieurs (Cf. paragraphe *Des ménages aux revenus élevés*).

Le taux d'activité[1] atteint 65,6 % parmi la population des 15 à 64 ans, en progression par rapport à 1999 (59,2%) mais reste inférieure à celui du canton (70,9 %) et largement en deçà des taux du département et de la région (respectivement 74,3 % et 74,9 % en 2007).
Alors que le taux d'activité des hommes de Saint-Nom-la-Bretèche est proche de ceux des territoires de comparaison, celui des femmes reste inférieur à celui du Département (70,3 %) et de la Région (71,6 %). Néanmoins, il a augmenté de façon remarquable au cours de la dernière décennie puisqu'il s'élevait à 39,8 % en 1999.

Taux d'activité par sexe de la population de 15 à 64 ans en 2007

	Hommes	Femmes	Population totale
Saint-Nom-la-Bretèche	76,1 %	55,6 %	65,6 %
Canton	77,9 %	64,2 %	70,9 %
Département des Yvelines	78,5 %	70,3 %	74,3 %
Région Ile-de-France	78,3 %	71,6 %	74,9 %
France M.	75,8 %	67,5 %	71,6 %

Parmi les inactifs, la commune de Saint-Nom-la-Bretèche compte une part importante des classés « autres » (13,7 %) c'est-à-dire qui n'occupent aucune activité professionnelle et ne sont ni retraités, ni étudiants. A l'échelle du département cette catégorie ne représente que 7,9 % des inactifs. Ceci s'explique par les revenus très élevés de certains foyers nonnais-bretèchois et l'éloignement des pôles d'emploi qui favorisent le choix d'un seul revenu par ménage. Cette part de population est toutefois en diminution depuis 1999, date à laquelle ils représentaient 18,3 % de la population âgée de 15 à 64 ans.

Enfin, les retraités dont la part est également en baisse constitue 6,4 % de la population âgée de 15 à 64 ans, proportion semblable à celle du département (6,3 %).

[1] Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	1999
Ensemble	**3 015**	**3 374**
Actifs en %	65,6	59,2
dont :		
actifs ayant un emploi en %	60,8	55,2
chômeurs en %	4,9	3,9
Inactifs en %	34,4	40,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	14,3	15,4
retraités ou préretraités en %	6,4	7,1
autres inactifs en %	13,7	18,3

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Source : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007

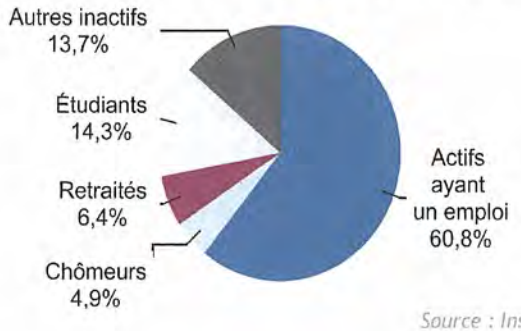

Source : Insee, RP2007 exploitation principale

3.1.2 Un taux de chômage en hausse

Le taux de chômage des 15-64 ans s'est légèrement dégradé entre les deux derniers recensements INSEE. Il atteint 7,4 % en 2007 alors qu'il s'élevait à 6,6 % en 1999. Ainsi, il est désormais supérieur au taux départemental (8,3 % en 2007), mais reste légèrement en deçà du taux de la France Métropolitaine qui atteignait 11 % en 2007.

3.1.3 Les emplois présents sur la commune

Le recensement INSEE de 2007 affiche une forte progression du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 qui ont augmenté de 22 % (soit 209 emplois supplémentaires).

Emploi et activité

	2007	1999
Nombre d'emplois dans la zone	1 166	957
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 863	1 877
Indicateur de concentration d'emploi	62,6	51,0
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	53,2	52,6

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail

Un indicateur de concentration d'emploi[1] assez important pour une commune résidentielle

L'indicateur de concentration d'emploi indique que pour 100 actifs nonnais-bretèchois, 62,6 emplois sont offerts sur la commune. Entre 1999 et 2007, ce taux a augmenté de près de 12 emplois. Saint-Nom-la-Bretèche présente un taux supérieur à celui du canton (59 en 2007) mais inférieur à celui des Yvelines (85).
L'importance du nombre d'emplois sur la commune est notamment liée à l'implantation de sièges sociaux d'entreprises sur le territoire. Bien que les emplois soient comptabilisés à Saint-Nom-la-Bretèche, la majorité d'entre eux ne sont pas exercés sur le territoire et n'influent pas sur le dynamisme de la vie locale.

Des emplois offerts qui diffèrent de la répartition des catégories socio-professionnelles

Alors que la répartition des actifs est marquée par une majorité de cadres et de professions intellectuelles supérieures, les emplois recensés sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche sont plus équilibrés. Bien que les emplois de la CSP *cadres et professions intellectuelles supérieures* soient les plus importants (24,7 % des emplois), ceux des CSP *employés* (23,5 %), *professions intermédiaires* (21 %) et des *ouvriers* (17,7 %) sont également bien représentés.
Néanmoins, les analyses comparatives des recensements INSEE de 1999 et 2007 montrent une tendance à la progression des emplois de *cadres et professions intellectuelles supérieures* et des *professions intermédiaires* au détriment des postes d'*employés* et d'*ouvriers*.

Emplois par catégorie socioprofessionnelle

	Nombre	%
Ensemble	**1 273**	**100,0**
Agriculteurs exploitants	35	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	132	10,4
Cadres et professions intellectuelles sup.	314	24,7
Professions intermédiaires	267	21,0
Employés	299	23,5
Ouvriers	225	17,7

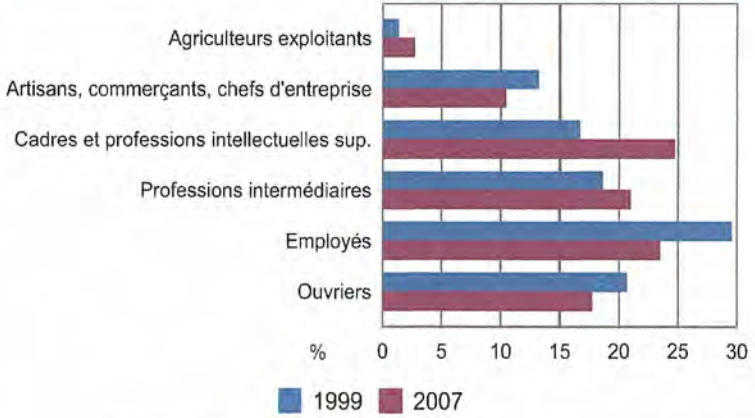

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires lieu de travail

[1] L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone

Les secteurs d'activités

Le tertiaire reste le secteur dans lequel se concentre le plus d'actifs résidant à Saint-Nom-la-Bretèche (85,5 % en 2007). La majeure partie des emplois tertiaires est liée à la présence de sièges sociaux de grandes entreprises sur la commune qui comptabilisent de nombreux emplois exercés en dehors du territoire communal. Entre 1999 et 2007, le secteur tertiaire augmente fortement en nombre (+ 323 emplois) et en proportion dans l'ensemble des emplois de la commune (+ 1,9 %).

De même, les emplois du secteur agricole progressent sensiblement passant de 32 emplois en 1999 à 53 emplois en 2007. Ce dynamisme est à rapprocher de l'implantation d'une activité horticole pourvoyeuse d'emplois. Regroupant 4,2 % des emplois de la commune, le secteur agricole est assez bien représenté à Saint-Nom-la-Bretèche en comparaison avec celui du canton (1,8 % des emplois), du département (0,5 %) et régional (0,2 %).

Emplois selon le secteur d'activité

	2007		1999	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**
Ensemble	1 273	100,0	916	100,0
Agriculture	53	4,2	32	3,5
Industrie	78	6,1	65	7,1
Construction	53	4,2	53	5,8
Tertiaire	1 089	85,5	766	83,6
Dont :				
- commerce, transports, services divers	*842*	*66,1*		
- administration publique, enseignement, santé, action sociale	*295*	*19,4*		

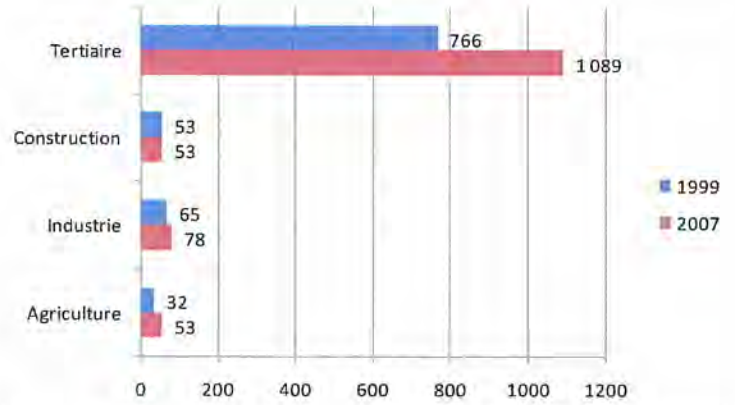

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires lieu de travail

Emplois selon le secteur d'activité

Une forte mobilité des actifs

En 1999, 14,3 % des actifs de 15 ans ou plus vivaient et travaillaient sur la commune. En 2007, ils sont 18,2 % (340 actifs).
Ce taux en progression est supérieur à celui du canton (14 % des actifs travaillent dans leur commune de résidence), mais il reste en deçà de la part des actifs vivant et travaillant dans la même commune à l'échelle du département en 2006 (20,1 %).

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident sur la commune

	2007	%	1999	%
Ensemble	**1 863**	**100,0**	**1 877**	**100,0**
Travaillent :				
dans la commune de résidence	340	18,2	269	14,3
dans une commune autre que la commune de résidence	1 523	81,8	1 608	85,7
située dans le département de résidence	607	32,6	590	31,4
située dans un autre département de la région de résidence	863	46,3	978	52,1
située dans une autre région en France métropolitaine	33	1,8	25	1,3
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	20	1,1	15	0,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales

3.2 Les activités présentes[1]

3.2.1 Localisation des activités économiques

La carte ci-contre présente la localisation des activités économiques implantées à Saint-Nom-la-Bretèche. De nombreux travailleurs indépendants exerçant dans leur lieu de résidence sont recensés sur la commune ne sont pas cartographiés.

De natures diversifiées, les activités implantées sur la commune se trouvent assez dispersées sur le territoire.

Les activités commerciales et de services sont implantées en bordure des voies structurantes.
Le parc d'activités du Vivier situé en entrée de ville sud regroupe des activités tertiaires.
Les espaces agricoles occupent une grande partie du territoire nonnais-bretechois.

LOCALISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

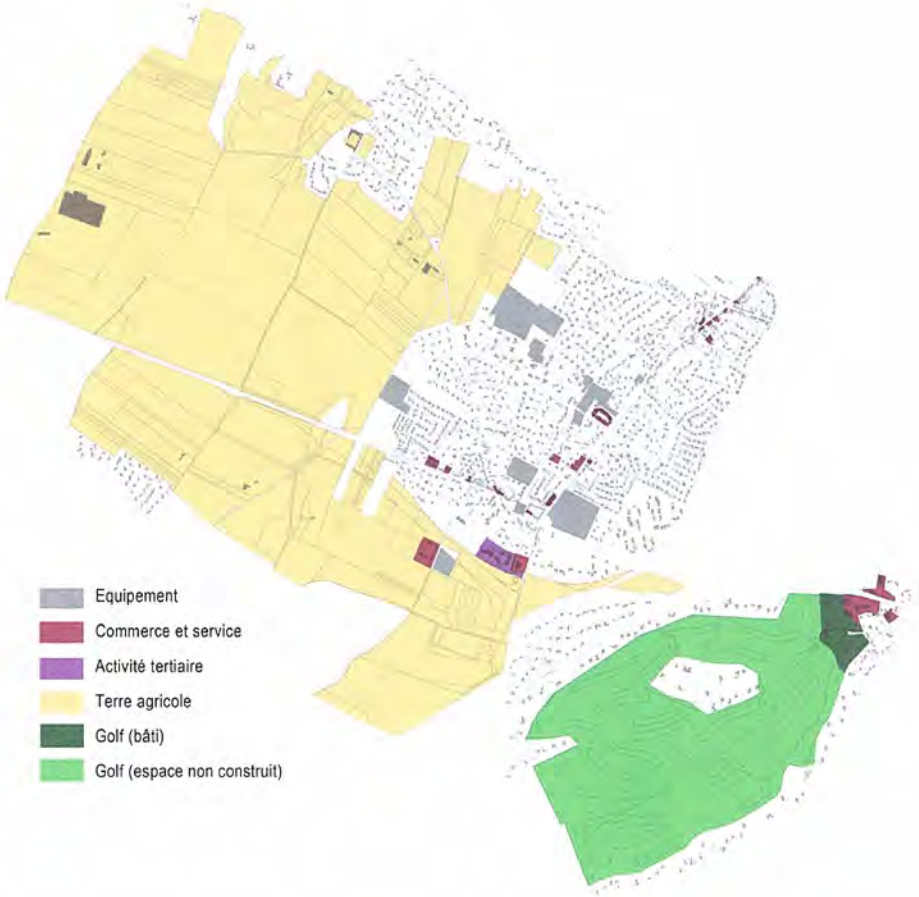

[1] Nota : les données ne prennent pas en compte les professions libérales dans le secteur de la santé, ni les services publics.

3.2.2 De nombreux établissements dans le secteur des services

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche compte 239 établissements[1] en 2008. Il s'agit principalement d'activités de service (69,4 %). Les commerces représentent 47 établissements, soit 19,6 % des établissements.

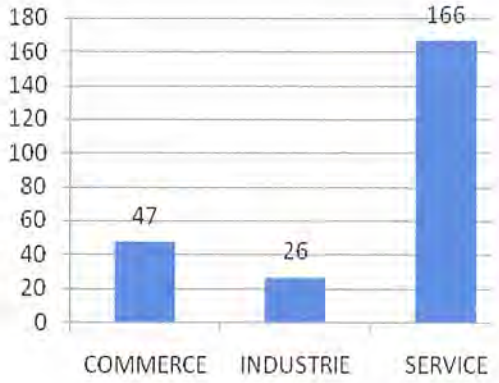

Sources : commune de Saint-Nom-la-Bretèche

Deux grosses entreprises de services aux entreprises sont présentes à Saint-Nom-la-Bretèche : l'Entreprise française du nettoyage (dont le siège se situe sur la commune) et Technique française du nettoyage.

Les artisans (électricité, plomberie, maçonnerie, agences immobilières, garagiste, traiteur, peintre, etc.) sont nombreux à Saint-Nom-la-Bretèche ainsi que les travailleurs indépendants qui exercent majoritairement dans des activités de conseils et d'audit.

Les activités de commerces sont essentiellement des commerces de proximité (boulangeries, commerce alimentaire, coiffeurs, banque, fleuriste, meubles, agence immobilières...) et des commerces de gros (commerces interentreprises). Saint-Nom-la-Bretèche compte 6 restaurants et cafés.

Le golf de Saint-Nom-la-Bretèche est implanté sur le site de la Ferme de la Tuilerie, au sud-est de la commune. Il s'agit d'une structure privée, réservée aux membres. Elle s'accompagne d'équipements annexes : garderie, piscine, restaurant. Le golf comprend deux parcours de 18 trous. Bénéficiant d'une réputation certaine, le golf attire de nombreux visiteurs extérieurs. En 2009, il a accueilli la compétition internationale du Vivendi Trophy.

3.2.3 De nombreuses très petites entreprises

Le département des Yvelines dénombre 60 000 établissements, dont près de 90 % ont moins de 10 salariés. A Saint-Nom-la-Bretèche, 93 % des établissements ont moins de 10 salariés et 62 % n'en ont aucun.

Répartition des établissements selon les effectifs

Classes d'effectifs	Nombre d'établissements	%
0	148	61,92 %
1 à 9	76	31,8 %
10 à 19	8	3,35 %
20 à 49	5	2,9 %
50 à 99	0	0 %
100 à 499	2	0,84 %
500 et +	0	0 %
Total général	239	100 %

Source : commune de Saint-Nom-la-Bretèche

[1] L'établissement est une unité de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. Source : INSEE.

Comparaison des établissements par classe de salariés à Saint-Nom-la-Bretèche et dans les Yvelines

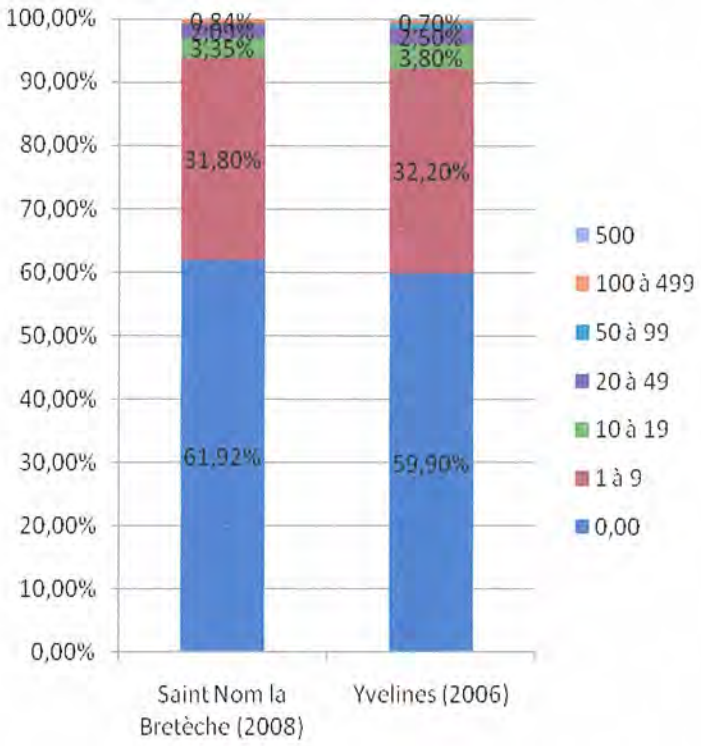

Source : INSEE

Les entreprises qui comptent le plus de salariés sont l'entreprise française du nettoyage (454 salariés) et Technique française du nettoyage (375 salariés).
Les autres établissements sont de taille beaucoup plus modeste : la société EUROMATIC (BE ingénierie) emploie 47 personnes, DIFFUSION ARTISTIQUE ET MUSICALE emploie 39 personnes dans le commerce spécialisé dans les équipements liés au son, la société ART TOPIA emploie 35 personnes dans le domaine du paysagisme, les entreprises CAMUSAT et PERRIERS emploient une vingtaine de personnes chacune dans le domaine du bâtiment (installations électriques, eau...).

3.2.4 Le parc d'activités du Vivier

Au sud de la commune, dans la rue de la Plaine est implanté le Parc d'activités du Vivier. Il s'agit d'un parc technologique regroupant des activités spécialisées. Les entreprises suivantes y sont implantées :

- Logic Immo,
- Gretag Macbeth GMBH (spécialiste en colorimétrie),
- Carlipa systems (digital media – communication écran),
- Motor Dream (spécialiste en pièces automobiles),
- Glory France (société leader en matière de produits et de solutions de comptage, de tri, d'authentification et de conditionnement des billets et des pièces de monnaie),
- Maxon France (fabriquant de panneaux bruleurs radiants modulaires radmax, à gaz naturel),
- MRSA (spécialiste de téléphonie mobile),
- Laser 2000 (spécialiste de la métrologie, l'instrumentalisation et la vision).

Le parc d'activités du Vivier

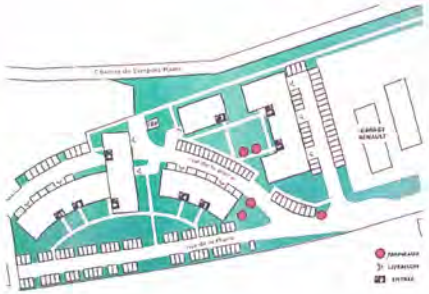

3.2.5 L'agriculture

La commune de Saint-Nom-la-Bretèche est située dans la région agricole de la Plaine de Versailles qui se caractérise par un bon potentiel agronomique.

Au recensement agricole de 2000, la surface agricole utilisée s'élevait à 314 hectares, soit 27% de la superficie de la commune.

Selon l'IAURIF en 2008, 321,66 ha sont destinées aux cultures[1].

L'activité agricole à Saint-Nom-la-Bretèche

Nombre d'exploitations en 2000	7
dont nombre d'exploitations professionnelles	5
Nombre d'exploitations en 1988	4
Nombre d'actifs familiaux sur les exploitations	14
Nombre total d'actifs sur les exploitations (en UTA,équivalent temps plein)	48
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	546
Terres labourables (ha)	383
Superficie toujours en herbe (ha)	157

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, recensement agricole, 2000

La réalisation de la future déviation de la RD 307 au sud de l'espace urbanisé de Saint-Nom-la-Bretèche sur des terres agricoles, générera une diminution de la surface agricole de la commune.

L'ACTIVITE AGRICOLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

[1] Source : IAURIF, mode d'occupation des sols, 2008

L'agriculture de Saint-Nom-la-Bretèche se caractérise par la diversité des activités, types de cultures et de pratiques développées sur la commune :

- La céréaliculture pour la majorité des terres agricoles ;
- Le maraîchage (chemin des Quarante Arpents et chemin de la Fontaine Berthe) : production de fruits et légumes avec un lieu de cueillette et vente directe chemin de la Fontaine Berthe ;
- L'horticulture (en partie sous serre) : chemin des Quarante Arpents et rue du Valmartin ;
- L'activité équestre : trois sites d'activités équestres sont identifiés sur la commune :
  - Rue des Quarante Arpents : pension et activités équestres, sur une surface totale d'environ 5 hectares
  - Rue du Val Martin
  - Chemin de la Pluette.
- Une végéterie implantée au sud de la commune, chemin de la Fontaine Berthe ;
- Des vergers sont implantés au sud-ouest du territoire, au nord du chemin des Quarante Arpents.

Activités équestre et horticole localisées au Chemin des Quarante Arpents

Malgré la diversité et le dynamisme des activités agricoles implantées sur la commune, la pérennité de l'activité agricole est fragilisée du fait non seulement de l'avancée de l'urbanisation sur les terres cultivées, mais aussi de la difficulté de répondre aux besoins de la profession et des difficultés d'accessibilité au terres cultivées, aux conflits d'usage, de voisinage...

Selon le Schéma d'orientations paysagères et patrimoniales du site classé de la Plaine de Versailles[1], le seuil de viabilité d'un céréalier est estimé de 150 ha à 200 ha. Aussi, les parcelles trop fragmentées par le réseau routier et enclavées dans les extensions urbaines comme c'est le cas à Saint-Nom-la-Bretèche sur le secteur des Trente Arpents, perdent de leur attrait pour les agriculteurs.
La culture céréalière nécessite en outre des bâtiments pour le rangement des engins agricoles et les stockages divers, ainsi que pour le logement de l'exploitant ou du propriétaire (dont la présence sur le site en assure le gardiennage). Les céréales, récoltées par moissonneuses-batteuses sont de plus en plus stockées sur place.
Certains locaux anciens, de grand volume lorsqu'ils correspondent à de grandes exploitations, sont aujourd'hui encore adaptés aux besoins de l'agriculture, à condition que les portes d'accès soient suffisamment dimensionnées. Toutefois, en plus de la réutilisation du bâti agricole traditionnel, les agriculteurs sont souvent amenés à créer de nouveaux hangars agricoles pour répondre à leur besoin. La proximité avec les espaces urbanisés, notamment à vocation résidentielle, complexifie les possibilités d'implantation des ces hangars agricoles.

[1] DIREN Ile-de-France, DAT Conseils, octobre 2006, Tome 1, diagnostic

3.3 L'armature commerciale

LOCALISATION DES COMMERCES ET SERVICES SUR LA COMMUNE

3.3.1 L'offre existante

Il existe une diversité de commerces et de services à Saint-Nom-la-Bretèche.

Les commerces et services implantés sur la commune sont les suivants :

- Commerces de proximité alimentaire : 6
  - 2 boulangeries
  - 1 boucherie charcuterie
  - 2 alimentations générales (enseignes Franprix et Petit Casino)
  - 1 marché alimentaire (chaque vendredi de 7h à 14h)

- Autres commerces de proximité : 2
  - 1 fleuriste
  - 1 librairie - papeterie

- Restauration : 6
  - 5 restaurants / bars / tabacs
  - 1 restaurant rapide

- Équipement, santé et soin à la personne : 10
  - 1 pharmacie
  - 1 coiffeur
  - 1 cordonnerie
  - 3 instituts de beauté
  - 1 centre de bien-être
  - 1 opticien
  - 1 remise en forme
  - 1 pressing - teinturerie

- Équipement et décoration d'intérieur : 7
  - 2 décorateurs
  - 2 ébénistes
  - 1 jardinerie
  - 1 tapissier
  - 1 atelier de vitrail

- Service spécialisé : 6
  - 1 agence de voyage
  - 1 animalerie
  - 1 auto-école
  - 1 agence de communication
  - 1 agence d'impression et de création graphique
  - 1 pension de chevaux CSO et loisirs

- Immobilier : 6
  - 5 agences immobilières
  - 1 cabinet de gestion immobilière

- Banque et assurance : 4
  - 1 assurance
  - 3 banques

- Garage automobile : 4

On peut noter la forte représentativité des services immobiliers et des services de soins à la personne. De même, il existe une offre très diversifiée en équipement et décoration d'intérieur. Enfin, il existe une offre médicale et paramédicale très diversifiée pour le poids de population de la commune.

Par ailleurs, un petit marché alimentaire composé de 3 commerçants est installé tous les vendredis sur la place de l'Europe.

3.3.2 Des commerces et services implantés le long des grands axes

L'offre commerciale de la commune est organisée en quatre sites.

La place de l'Europe

La place de l'Europe

La place de l'Europe, située entre les hameaux historiques de Saint-Nom et de la Bretèche, héberge de nombreux commerces en rez-de-chaussée. Située au centre du territoire, elle constitue le premier pôle commercial de la commune. L'importante offre en stationnement autour de la place assure un bon fonctionnement des commerces et services.
L'architecture du bâtiment et notamment les arcades perturbent la bonne lisibilité des commerces.

La rue Charles de Gaulle (RD307)

Cet axe traversant accueille des commerces et services, notamment implantés sur son côté ouest. Situés en entrée de ville ouest depuis Feucherolles, ils peuvent drainer une clientèle plus large que celle de la commune.
L'offre en stationnement restreinte ainsi que les circulations piétonnes peu sécurisées en bordure de la rue Charles de Gaulle, limitent le dynamisme commercial de cet axe. De plus, les devantures commerciales, souvent vieillissantes s'avèrent peu attractives.
En captant le trafic de transit, la déviation de la RD307 dont la réalisation est prévue en 2015 va modifier la vocation et de la rue Charles de Gaulle et devrait impacter sur la dynamique commerciale de ce secteur.

La route de Saint-Germain

Au nord de la commune, se distingue un troisième pôle commercial. Il s'agit de l'entrée de ville nord, correspondant au hameau historique de la Bretèche.
Les commerces et services diversifiés s'organisent le long de la route de Saint-Germain. Bien que l'offre limitée en places de stationnement freine le dynamisme commercial, les aménagements de voirie visant à ralentir la circulation automobile et les trottoirs sécurisés favorisent les circulations piétonnes.

La Tuilerie Bignon

L'Espace Tuilerie est implanté en entrée de ville est depuis Noisy-le-Roi. Les commerces sont implantés de part et d'autre de la RD307 mais la majeure partie se regroupe au nord de la voie, autour d'un espace de stationnement.
Bénéficiant d'une situation stratégique à mi chemin des centres ville de Saint-Nom-la-Bretèche et de Noisy-le-Roi et d'un large espace de stationnement, ce pôle commercial est dynamique. Cependant, son accessibilité depuis la RD 307 est peu sécurisée et n'est possible que dans un seul sens de circulation.
Le site présente une image peu qualitative du fait du déficit d'aménagement du parking et des accès ainsi que de la très faible qualité architecturale des constructions.

L'Espace Tuilerie

3.3.3 Un dynamisme commercial fragile

Malgré la diversité de l'offre commerciale et de services, un déficit en petite ou moyenne surface commerciale attractive est recensé. Pour palier ce manque, les nonnais-bretechois fréquentent des commerces situés en dehors de la commune, tels que le centre commercial de la commune de Noisy-le-Roi et le centre commercial régional de Plaisir.

Par ailleurs, la commune souffre d'une perte de son dynamisme commercial : plusieurs enseignes ont fermé et certains commerces souffrent d'une mauvaise gestion.

4 L'offre d'équipements publics

La commune dispose d'un bon niveau global d'équipements et possède une forte représentation des équipements sportifs et de loisirs.
En dehors des équipements sportifs et de loisirs, la majeure partie des équipements s'organise autour de la place de l'Europe, à mi chemin entre les hameaux historiques Saint-Nom et la Bretèche. Le site, qui comprend les écoles, la mairie, la poste et la bibliothèque, constitue un pôle d'équipements majeur de la commune.

L'église de Saint-Nom-la-Bretèche et le cimetière se localisent au sud, dans la partie ancienne de Saint-Nom.

LOCALISATION DES EQUIPEMENTS A SAINT-NOM-LA-BRETECHE

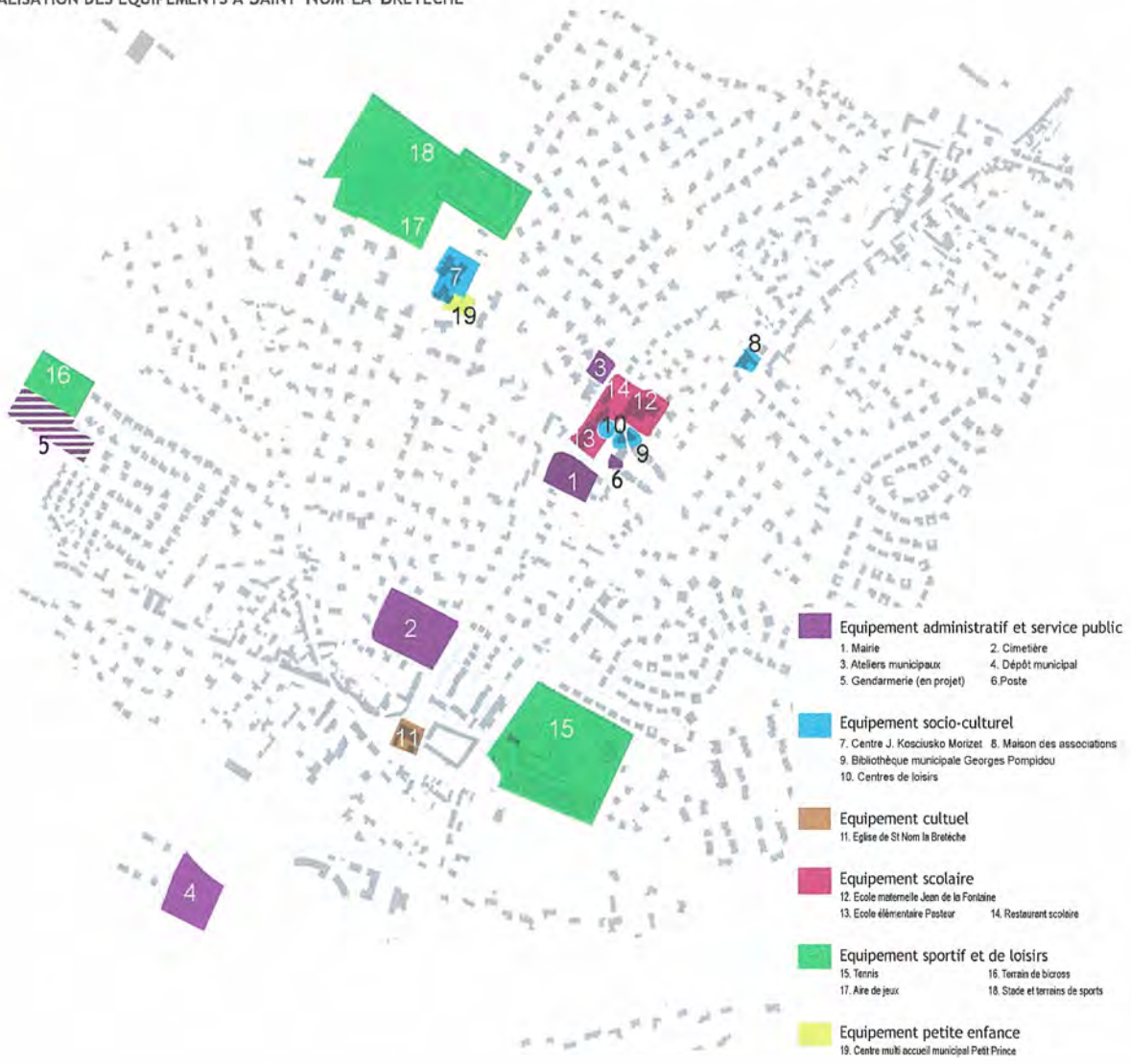

4.1 Les équipements administratifs et de services publics

La mairie de Saint-Nom-la-Bretèche se situe à proximité de la place de l'Europe. Tournée vers la rue de la Fontaine des Vaux, elle entretient peu de relation avec la place de l'Europe.

Les ateliers municipaux se trouvent le long du Chemin de l'Abreuvoir. La commune projette de mutualiser et délocaliser les locaux des services techniques au sud de la ville, le long de la future déviation.

Les dépôts municipaux sont situés au sud de la ville, le long du Chemin du Vivier. Un bureau de poste se situe rue Michel Pérot, place de l'Europe.

L'église de Saint-Nom-la-Bretèche se localise au sud du site urbanisé, dans l'ancien hameau de Saint-Nom.
A proximité se trouve le cimetière, rue de la Fontaine des Vaux.

Place de l'Eglise de Saint-Nom-la-Bretèche

La réalisation d'une caserne de gendarmes à cheval le long de la RD307, au sud de la résidence du Parc de Galie, est prévue pour 2011. La caserne se composera d'un poste de gendarmerie (bureaux, salle radio, salle d'audience et local technique), d'un ensemble de quatre logements et d'une écurie de cinq stalles.

4.2 Les équipements scolaires

Les écoles Jean de la Fontaine, Pasteur, les restaurants scolaires et le centre d'accueil péri-scolaire des maternelles forment un pôle scolaire au cœur de la commune. Ces équipements scolaires ont fait l'objet d'une extension de 896 m² en 2008 avec la création de deux classes, d'une salle d'évolution, de sanitaires, d'un restaurant scolaire pour l'école maternelle et de deux salles de repos. Certains enfants résidents à Saint-Nom-la-Bretèche (environ une classe) ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques. Ils fréquentent les écoles privées présentes sur le territoire de Saint-Nom-la-Bretèche ou sur les communes avoisinantes.

4.2.1 École maternelle

L'école maternelle Jean de la Fontaine a une capacité de 8 classes. Elle comptait 204 élèves inscrits à la rentrée 2009, répartis en 7 classes de 26,6 enfants en moyenne.

Évolution des effectifs de l'école maternelle de Saint-Nom-la-Bretèche

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
185	192	202	191	180	179	168	182	195	195	204
6	6	7	6	6	6	6	7	7	7	7

Source : Mairie

Les effectifs scolaires génèrent depuis 10 ans des besoins de 6 à 7 classes.
Les effectifs ont diminué entre 2001 et 2005, avec une perte de près de 40 enfants. Ensuite, les effectifs sont restés relativement stables jusqu'à la rentrée 2009. Cependant, l'école a perdu 39 élèves au cours de l'année scolaire 2009-2010. La suppression d'une classe est donc envisagée pour la rentrée prochaine.

4.2.2 École élémentaire

L'école élémentaire Pasteur a une capacité de 14 classes. Elle comptait 321 élèves inscrits à la rentrée 2009, répartis en 12 classes de 26,6 élèves en moyenne.

Évolution des effectifs de l'école élémentaire de Saint-Nom-la-Bretèche

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
308	313	328	348	340	360	353	360	358	331	321
11	11	12	13	13	14	13	14	14	13	12

Source : Mairie

Les effectifs de l'école élémentaire ont oscillé entre 308 et 321 élèves entre les rentrées 1999 et 2009. Il y a eu une hausse des effectifs entre 1999 et 2004 conduisant à l'ouverture de 3 classes pour atteindre 14 classes, capacité maximale de l'équipement. Puis, après une stagnation entre 2004 et 2006, les effectifs diminuent depuis la rentrée 2008 entraînant la fermeture de deux classes.

Au cours de l'année scolaire 2009-2010, l'école a gagné 22 élèves. Une nouvelle classe devrait être créée à la rentrée 2010.

Un nombre significatif d'établissements privés

De nombreux enfants fréquentent des établissements scolaires privés, à Saint-Nom-la-Bretèche ou en dehors de la commune.

A Saint-Nom-la-Bretèche, l'École maternelle et élémentaire Montessori, bilingue, du réseau Être et Découvrir, est implantée rue Lecoq, dans le parc du Château. Cette école privée promeut une méthode d'enseignement alternative. Les frais de scolarité, élevés, rendent l'école très sélective.

Les jeunes de Saint-Nom-la-Bretèche fréquentent également les établissements suivants :

- Institut Notre Dame, Saint-Germain-en-Laye
- Institut St Thomas de Villeneuve, Saint-Germain-en-Laye
- Ecole Saint Augustin, Saint-Germain-en-Laye
- Ecole Saint Erembert, Saint-Germain-en-Laye
- Ecole Saint Jean De Béthune, Versailles
- Ecole Blanche de Castille, Le Chesnay

4.2.3 Accueil péri-scolaire

Un service péri-scolaire, situé Chemin des petites Fées, à proximité du pôle des écoles, accueille les enfants de l'école maternelle les soirs de la semaine, de 16h30 à 18h. La fréquentation moyenne est de 41 enfants.

Un service péri-scolaire, situé Chemin de l'Abreuvoir, accueille les enfants de l'école élémentaire de 7h30 à et 8h30 et de 16h30 à 18h, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La fréquentation moyenne est de 15 enfants le matin et de 24 le soir.

Un service d'étude surveillée est proposé aux élèves de l'école élémentaire, tous les soirs de la semaine, de 16h30 à 18h.

4.2.4 Restaurants scolaires

En 2010, la capacité du restaurant scolaire est de 78 places assises pour l'école maternelle et de 100 places assises pour l'école élémentaire. La mise en place de deux services à table dans le restaurant de l'école maternelle et d'un service en self dans le restaurant de l'école élémentaire permet de servir 406 repas par jour. Une limitation du nombre de jours de cantine accordé aux familles a été instaurée dans les deux restaurants. Avec la création d'un restaurant à l'école maternelle en 2008, les parents qui ne travaillent pas peuvent, maintenant, bénéficier de deux jours de cantine par semaine pour leurs enfants. Malgré l'augmentation du nombre de places du restaurant de l'école maternelle en 2008, sa capacité reste insuffisante et le nombre de jours de cantine accordé aux familles est resté inchangé.

4.2.5 Établissements d'enseignement secondaire et supérieur

Les jeunes de Saint-Nom-la-Bretèche fréquentent le Collège Jean Monet de Feucherolles.

Les lycées alentours les plus fréquentés sont le Lycée Sonia Delaunay de Villepreux, le Lycée Louis de Broglie à Marly-le-Roi et le Lycée International à Saint-Germain-en-Laye.

La proximité de Paris offre une très large offre en termes d'enseignement supérieur.

4.3 Les équipements liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

4.3.1 Équipement petite enfance

Depuis 2006, le centre multi-accueil municipal Petit Prince héberge une crèche et une halte-garderie et dispose d'une capacité totale de 35 berceaux.
Implanté à proximité de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet, le centre Petit Prince renforce ce pôle d'équipements de la commune.
La structure accueille les enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h.

Centre multi-accueil Petit Prince

Un projet d'extension de 152 m² est prévu pour 2010. Il permettra d'augmenter la capacité d'accueil de la structure de 20 berceaux, pour une capacité totale de 55 berceaux. Cette extension s'accompagnera également d'un équipement en caméras de surveillance.

4.3.2 Équipement jeunesse

Le Secteur Jeunesse du Service des Affaires Culturelles et Associatives propose, tout au long de l'année, aux pré-adolescents et adolescents de la commune, un programme d'activités et de loisirs varié : stages, animations, grands jeux, activités sportives, artistiques ou culturelles. Le Secteur Jeunesse soutient les projets et informe les jeunes de 12 à 25 ans. Ce service est basé dans l'Espace J. Kosciusko-Morizet.

4.4 Les équipements culturels

La Bibliothèque municipale Georges Pompidou, située à proximité des écoles, est ouverte au public le mardi, mercredi, vendredi et samedi. Elle propose un tarif unique par famille.

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Saint-Nom-la-Bretèche accueille chaque année près de 300 enfants, jeunes et adultes de la commune et des communes avoisinantes. L'équipe enseignante, qui comprend une vingtaine de professeurs, propose une grande diversité d'activités avec un département de musique classique, un département de danse classique et un département de musiques actuelles. Le Conservatoire participe aux grands moments de la vie de la commune et propose des représentations publiques.

4.5 Les équipements socioculturels

L'Espace J. Kosciusko-Morizet accueille une grande partie des activités socio-culturelles de la commune.
Le Service des Affaires Culturelles et Associatives propose une programmation de spectacles, concerts, expositions, salons d'art et conférences pour le grand public. Ce service travaille en collaboration avec les associations, le Secteur Jeunesse, la bibliothèque et les écoles. Il s'agit d'un acteur clef, coordinateur de la vie associative de Saint-Nom-la-Bretèche.

L'association Maison des Loisirs et de la Culture qui a pour vocation de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture est également un lieu de concertation, d'échange et de réflexion.
La maison des associations se situe dans l'ancien hameau de la Bretèche, le long de la route de Saint-Germain. Cette structure comprend des salles mises à la disposition des associations.

4.6 Les équipements sportifs

La ville est bien dotée en équipements sportifs et de loisirs, ces derniers sont principalement situés aux franges des espaces urbanisés.

Les espaces sportifs et de loisirs

Un espace multi-sports et de loisirs de plein air, situé à proximité de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet, comprend une aire de jeux, un terrain de football accompagné de vestiaires couverts, un terrain de baseball et de grands espaces verts. La commune possède également un terrain de bicross situé plus à l'ouest, à proximité de la résidence du Parc de Galie. Ces équipements sont utilisés par les associations USSNB Section Bicross, le Club de Base-Ball Les Saints et les associations de l'Espace culturel et socio-culturel proche.

L'Espace J. Kosciusko-Morizet, qui accueille déjà les associations culturelles et socio-culturelles, héberge également les associations sportives nécessitant des locaux couverts (USSNB Section Escrime, USSNB Section Gymnastique Volontaire). Les locaux étant peu adaptés à ce type de pratique, la municipalité prévoit de réaliser un nouveau gymnase, au nord des actuels courts de tennis.

Les autres espaces sportifs et de loisirs privés

Un ensemble sportif est implanté à l'angle de la rue Charles de Gaulle et de l'avenue des Platanes, il comprend 9 courts de tennis de plein air, un court couvert et une structure annexe couverte. Ces équipements sont utilisés par l'USSNB Association Sportive de Tennis qui promeut une pratique sportive de loisir et de compétition et développe une politique tarifaire en faveur des familles. La municipalité projette de réaliser un réaménagement global du site. Ce projet comprend un volet sportif puisqu'il prévoit la conservation de courts de plein air et la construction d'équipements sportifs comme le gymnase évoqué précédemment.

Les Ecuries Hyksos sont implantées rue du Chemin Vert, au nord de la commune. Le club comprend plusieurs équipements : Manège, Carrière, Rond de longe, Marcheur, espace Solarium et Club House. En parallèle, la capacité d'accueil est de 20 boxes. La surface totale de la structure est de 5 hectares.